Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 104 - Janvier 2026

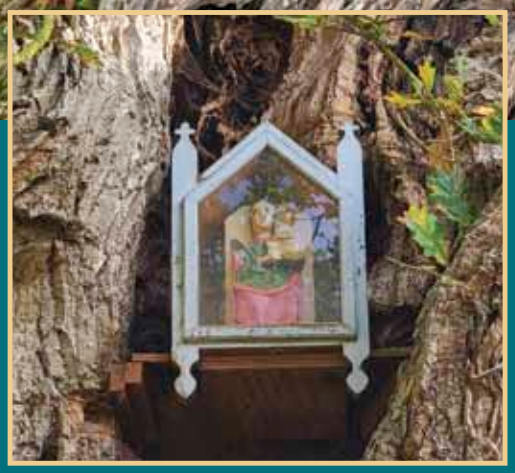

Découvrez l'histoire du chêne Saint Barbe - page 25

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

Sommaire

5 **Délibérations du Conseil Municipal**
- Juin à Novembre 2025
- Inscriptions sur les listes électorales
- Comment sont élus les membres du conseil municipal

14 **Informations administratives**
- Se protéger contre le monoxyde de carbone
- Chèque énergie 2025
- D'où vient l'eau potable en Bretagne ?
- Journée défense et citoyenneté - nouvelle génération
- Permis de conduire & Immatriculations
- Halte au brûlage !
- Distributions de composteurs

20 **État civil & Urbanisme**

21 **Informations communales**
- France Services, les nouveautés 2026
- Calendrier de collecte 2026
- Tarifs des locations des salles communales 2026
- Calendrier des manifestations
- Liste des assistantes maternelles agrées
- Classes 5 & 6
- Le Chêne Sainte Barbe
- La Chapelle Sainte Marie Madeleine

28 **Écoles**
- École primaire publique de Plouasne
- École primaire privée Saint Joseph
- Ma classe au cinéma, dispositif éducatif
- Collège La Gautrais

34 **Vie associative**
- Association Bien Vivre à la Saisonnais
- Bibliothèque municipale
- Les spectacles d'Ev'ydanse
- Les Bout'chous à La Gare
- Utilisons Nos Mains
- Le Comité des Fêtes
- Le Marais Fertile
- Etyope Zumba
- Gym pour adultes
- Yoga
- Moto Cross 2026
- Dojo de Plouasne
- Thach-Su Qwan ki do
- Liste des associations

42 **Artisanat & Entreprises**
- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

44 **Les numéros utiles**

L'actualité de la commune sur : www.plouasne.fr

Mais aussi sur la page Facebook : @CommunedePlouasne
et sur Instagram : @plouasne_22830
N'hésitez pas à partager vos informations et vos photos, nous les relayerons avec plaisir.

MAIRIE DE PLOUASNE

>>> 9, Place de l'église 22830 PLOUASNE
>>> Secrétariat : 02 96 86 48 19
>>> Courriel : mairie@plouasne.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :
>>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
>>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
>>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 500 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h à 12h	14h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	14h à 16h30
Jeudi	9h à 12h	14h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	14h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	10h00 à 12h00
MERCREDI	16h00 à 18h00
SAMEDI	10h00 à 12h30

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h15 & Samedi 10h à 17h30

Le Plouasnais - Bulletin d'informations municipales N° 104 - Directeur de la publication : Michel Daugan. Rédaction : Mairie de Plouasne. Prochaine parution : juillet 2026. Création graphique et mise en page : Mihaela Murariu - 06 61 88 63 77 - info@murariu.com. Crédit photos : Mairie de Plouasne, Pixabay, M. Cavan, M. Murariu. Imprimé en EU. Tirage : 1000 exemplaires.

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Plouasnais, Plouasnaises,

En cette fin d'année 2025, nous profitons de températures exceptionnelles depuis quelques semaines. Les semences sont déjà réalisées depuis fin octobre.

Que nous réservent les mois d'hiver ? On peut se poser la question. Personne n'est en capacité d'agir de façon importante sur le climat. Prenons donc ce que l'on nous envoie et voyons le bon côté des choses pour le reste, on s'adaptera.

Comme c'est une période de fêtes et de réunions familiales, profitons d'être avec les enfants et de vivre ces moments importants. 2026 va arriver très vite, on pourra repartir pour la nouvelle année en pleine forme.

Le deuxième semestre 2025 a permis à vos élus de poursuivre les projets en cours et d'honorer ceux qui ont été engagés.

Les cellules d'entreprise à la Gare se finalisent. Actuellement les professionnels en ont pris possession.

Nous avons aussi engagé des travaux sécuritaires, route de NEAL et à la VIEUX VILLE, afin de réduire la vitesse. Route de NEAL, un sentier piéton a aussi été créé.

En ce qui concerne le boulodrome, les derniers aménagements sont finalisés, cela a permis aux élus d'inaugurer et réceptionner ce bâtiment.

Le conseil municipal a également retenu le cabinet d'architecte pour la création de cellules commerciales au centre bourg, afin de dynamiser le cœur du village. Il y aura 3 logements réhabilités. Par contre, tout cela va prendre du temps avant de pouvoir le mettre à disposition.

2026 sera aussi une année électorale avec les dates suivantes 15 MARS pour le 1er tour et 22 MARS si un deuxième tour est nécessaire. Je vous invite à faire votre devoir électoral.

La municipalité vous invite à la salle Dériole à l'occasion des vœux 2026 le 3 janvier à 10 heures 45, ce sera l'occasion d'évoquer les souhaits et projets pour 2026.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonheur et réussite pour l'année 2026.

Le Maire, Michel DAUGAN

3 janvier à 10 heures 45
à la salle Dériole

Vœux 2026

Michel DAUGAN
Maire de Plouasne
Conseiller Départemental

Norbert SIMONET
1ère Adjoint
Affaires Générales

Christine BOUCHET
2e Adjointe
Éducation

Bertrand GALLÉE
3e Adjoint
Voirie, Travaux

Corinne GESFEROIS
4e Adjoint
Affaires sociales

Yves BAZY
5e Adjoint
Urbanisme

Antoine CHATAIN
1er Conseiller délégué
Jeunesse et Sport

Marie-Yvonne DAUGAN
2ème Conseillère déléguée
Culture et Patrimoine

Anthony RIGOLLE
3ème Conseiller délégué
Communication

Elisabeth BORDEAU
4ème Conseillère déléguée
Développement durable

Stéphanie ROBERT
Conseillère Municipale
Binôme 1er Adjoint

Claire PRECHOUX
Conseillère Municipale
Binôme 2ème Adjointe

Alain CRETTAZ
Conseiller Municipal
Binôme 3ème Adjoint

Sophie HOUITTE
Conseillère Municipale
Binôme 4ème Adjointe

Adrien MENIER
Conseiller Municipal
Binôme 5ème Adjoint

Alain GALLAIS
Conseiller Municipal
Binôme 1er Conseiller Délégué

Joëlle MOMEUX
Conseillère Municipale
Binôme 2ème Conseillère Déléguée

Jean-Michel HAMONET
Conseiller Municipal
Binôme 3ème Conseiller Délégué

Béatrice TIPPING
Conseillère Municipale
Binôme 4ème Conseillère Déléguée

JUIN 2025

■ Validation du choix de l'assistance à maître d'ouvrage pour l'immeuble place de l'Église

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°09-05-2025, le Conseil Municipal a validé le lancement d'un marché pour prestation intellectuelle dans le cadre des travaux de réhabilitation pour l'immeuble sis 1-2 Place de l'Église.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les offres ont été remises le 13 juin 2025 à 17h00 conformément à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence déposée sur Mégalis Bretagne le 16 mai 2025 et paru dans les journaux Ouest France (26 mai 2025) et Le Télégramme (26 mai 2025).

Une ouverture des plis a été effectuée le 17 juin 2025 à 11h00 en présence de Monsieur le Maire et Messieurs SIMONET, BAZY et CRETTAZ. A la suite de cela, l'ensemble des offres a été transmis à l'ADAC pour analyse. Il a été procédé à un compte-rendu le 24 juin 2025 en présence de Madame ANDRE-ELISABETH, directrice du projet Villages d'Avenir, Monsieur le Maire et Messieurs SIMONET, GALLEE, BAZY et COLLINET, Chargé de Projet à l'ADAC.

Les offres sont les suivantes :

Cabinet Date Remise Pli Heure	Références	Honoraires	Note Attribuée
Architecte 1 05/06/2025 18:36:25	Cinéma à Erquy Immeuble R+1 à Lanrodec Immeuble R+1 à Trémeur	65,780.00€ HT 71,400.00€ TTC	VP : 3.05/4 VT : 3.30/6 6.35/10
Architecte 2 10/06/2025 09:47:28	Immeuble R+3 à Fougerolles du Plessis Immeuble R+1 à Le Verger Domaine des Hayes à Maxent	54,400.00€ HT 65,280.00€ TTC	VP : 4.00/4 VT : 2.85/6 6.85/10
Architecte 3 11/06/2025 12:41:56	Immeuble R+2 à La Fresnais Immeuble R+11 à Rennes Immeuble R+2 à St Helen	68,815.00€ HT 82,578.00€ TTC	VP : 3.16/4 VT : 4.50/6 7.66/10
Architecte 4 12/06/2025 19:09:47	Immeuble R+2 à La Noé Blanche Immeuble R+2 à St Symphorien Immeuble R+2 à Dourdain	56,940.00€ HT 68,328.00€ TTC	VP : 3.82/4 VT : 3.90/6 7.72/10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de confirmer le résultat de la commission en retenant l'offre de l'Architecte 4 pour la réhabilitation de l'immeuble sis 1-2 Place de l'Église,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

■ Fixation du tarif du repas du restaurant scolaire et de la garderie

Madame Christine BOUCHET a rapporté à l'assemblée délibérante, lors du conseil municipal du 16 mai 2025, le bilan annuel 2024 des recettes et des dépenses pour le restaurant scolaire, la garderie et le goûter.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2024-2025 des repas pris au restaurant scolaire pour les enfants et les adultes ainsi que le prix de la garderie sur l'année scolaire 2025-2026.

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE

Horaires 2024-2025	Tarifs 2024-2025	Horaires 2025-2026	Tarifs 2025-2026
7h-7h30	1.80 €	7h-7h30	1.80€
7h30-8h	1.20 €	7h30-8h	1.20€
8h-8h30	0.60 €	8h-8h30	0.60€
16h45-17h30 (Goûter compris)	1.80 €	16h45-17h30 (Goûter compris)	1.80€
17h30-18h	2.40 €	17h30-18h	2.40€
18h-18h30	3.00 €	18h-18h30	3.00€
18h30-19h	3.60 €	18h30-19h	3.60€
Dépassement soir	1.20 €	Dépassement soir	1.20€

RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
Repas enfant	3.50 €	3.50€
Repas adulte	6.50 €	6.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** les tarifs de la garderie et du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 suivant les tableaux ci-dessus,
- **RAPPELLE** que tout dépassement sur le temps de la garderie doit rester exceptionnel et doit faire l'objet d'une demande écrite à la mairie.

JUILLET 2025

■ Validation de l'entreprise retenue pour la mise en sécurité des routes de Néal et de la Vieux Ville

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°08-05-2025, le Conseil Municipal a validé le lancement d'un marché public à procédure adaptée dans le cadre des travaux de mise en sécurité des routes de Néal et de la Vieux Ville.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les offres ont été remises le 23 juin 2025 à 17h00 conformément à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence déposée sur Mégalis Bretagne le 16 mai 2025 et paru dans les journaux Ouest France (20 mai 2025) et Le Télégramme (20 mai 2025).

Une ouverture des plis a été effectuée le 24 juin 2025 à 11h30 en présence de Monsieur le Maire et Messieurs SIMONET, BAZY et GALLEE. A la suite de cela, l'ensemble des offres a été transmis à GP Études pour analyse. Il a été procédé à un compte-rendu le 10 juillet 2025 par GP Études en présence de Monsieur le Maire et Monsieur BAZY.

Les offres sont les suivantes :

Cabinet Date Remise Pli Heure	Performance du planning d'exécution détaillé du programme	Références similaires au programme	Note Globale	Honoraires
Pli 1 20/06/2025 11 :15 :27	20/20	16/20	36/40	117,987.50€ HT 141,585.00€ TTC
Pli 2 23/06/2025 11 :01 :14	**20/20**	**16/20**	**36/40**	**107,521.00€ HT 129,025.20€ TTC**
Pli 3 23/06/2025 15 :24 :42	8/20	16/20	24/40	115,635.00€ HT 138,762.00€ TTC
Pli 4 23/06/2025 16 :51 :09	16/20	16/20	32/40	124,105.00€ HT 148,926.00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 1 contre,**

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise ayant déposé le pli n°2 pour la mise en sécurité des routes de Néal et de la Vieux Ville,
- **VALIDE** l'offre d'un montant de 107,521.00 € HT, soit 129,025.20 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SEPTEMBRE 2025

■ Autorisation donnée au maire de signer l'acte authentique de vente de la station-service

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a signé une promesse de vente en date du 20 avril 2021 avec la SCI Les Halles de Plouasne. Cette dernière s'engageait à acquérir la station-service au plus tard le 30 juillet 2025.

La gérante de la SCI Les Halles de Plouasne, dans son courrier du 26 mai 2025, a informé Monsieur le Maire de son intention de signer l'acte de vente.

Il est rappelé ci-dessous les termes de la promesse de vente :

- Les parties ont signé, en date du 20 avril 2021, une promesse de vente consentie par la COMMUNE DE PLOUASNE au profit de la SCI Les Halles de Plouasne,
- Cet acte a été reçu par Maître Pierre LHOMME, notaire à Caulnes,
- Le prix de vente convenu entre les parties a été fixé à la somme de CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTS (156 423,50 €), sous déduction de l'ensemble des loyers versés par la société locataire à la Commune de Plouasne,
- Il est précisé que le montant global de ces loyers s'élève à la somme de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (115 920 €),
- En conséquence, après imputation de ces loyers, le prix de vente du bien objet des présentes est arrêté à la somme DE QUARANTE MILLE CINQ CENT TROIS EUROS ET CINQUANTE CENTS (40 503,50 €),
- Ce prix correspond à l'accord passé entre les parties et elles n'entendent formuler aucune observation quant à son mode de calcul.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après renseignements pris auprès du service en charge de la TVA, si l'immeuble est achevé depuis moins de 5 ans, la vente est taxable à la TVA sur le prix total ; toutefois si l'immeuble est achevé depuis plus de 5 ans, la vente est exonérée de TVA sauf si l'une des deux parties en fait la demande expresse.

En l'espèce, la réception des travaux de la station-service a été signé le 1er août 2017. L'immeuble est donc bien achevé depuis plus de 5 ans et en conséquence l'opération est exonérée de TVA et aucune des deux parties n'a fait la demande d'option.

La cession bénéficie d'une dispense de TVA au titre de l'article 257 bis du CGI, en tant que transmission d'une universalité de biens entre deux assujettis, exonérant le vendeur de toute régularisation de TVA, sous réserve du respect par l'acquéreur de ses engagements en matière d'affectation et de régime fiscal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** le prix de vente à 156,423.50 € déduction faite des loyers d'un montant de 115,920.00 €, soit 40,503.50 € au profit de la SCI Les Halles de Plouasne,
- **CONFIRME** que la mutation n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, le bien n'étant pas un immeuble neuf tel que défini par l'article 257 I 2 2° du Code Général des Impôts,
- **CONFIRME** que la vente constitue une cession d'universalité au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts et qu'en conséquence la vente ne donne pas lieu à régularisation de TVA
- **DÉCLARE** ne pas vouloir opter pour la taxe sur la valeur ajoutée,
- **CONFIE** la rédaction de l'acte et l'organisation de la signature à Me Virginie DUFEIL, notaire à Caulnes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente le mardi 30 septembre 2025.

OCTOBRE 2025

■ Émission d'un avis sur la demande du GAEC Boulanger

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la préfecture a demandé à la mairie de mettre à la disposition de la population une enquête publique concernant la requête déposée par le GAEC Boulanger.

Cette enquête publique est consultable à l'accueil de la mairie depuis le 2 septembre 2025 et a pris fin le 30 septembre 2025. Au terme de l'enquête publique, la préfecture demande que le Conseil Municipal émette un avis sur la demande présentée au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit au plus tard le 15 octobre 2025.

Pour rappel, le GAEC Boulanger possède un récépissé de déclaration en date du 28 mars 2017 l'autorisant à exploiter un élevage de 150 vaches laitières. Le projet consiste à augmenter le nombre de vaches laitières à 190 et l'épandage des déjections sera réalisé sur 212.57 ha de terre en propre. La pression azote organique sur le périmètre d'épandage est égal à 131 kg N/ha/an et la pression phosphore fait apparaître une moyenne de 82.9 unités par ha de SDN.

En conclusion, le Plan de Valorisation des Effluents (PVEF) démontre le bon respect des seuils réglementaires. Tous les calculs sont réalisés en tenant compte des nouvelles normes CORPEN en vigueur depuis le 1er septembre 2012. La Surface Agricole Utilisée est de 197.86 ha, la Surface Agricole Utile est de 184.77 ha et la Surface temporairement Non Exploitée est de 13.09 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 1 abstention,**

- ÉMET un avis favorable à la demande déposée par le GAEC Boulanger,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire parvenir l'avis du Conseil Municipal au Service Prévention des Risques Environnementaux de la Préfecture des Côtes d'Armor.

■ Validation de l'entreprise retenue pour la rénovation du camping-car France Services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait déposé deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2025, une pour les travaux du hangar et une pour la rénovation du camping-car France Services en désignant prioritaires les travaux du hangar.

La Sous-Préfecture a décidé d'accompagner la commune pour la rénovation du camping-car pour un montant de 15,000.00 € sur la base d'un devis s'élevant à 37,500.00 € HT.

L'entreprise Frog, partenaire de la Banque des Territoires, avait établi un cahier des charges en fonction des recommandations de l'ergonome de concept du CDG 22 et des besoins déterminés par les agents de la structure France Services de Plouasne. La commune avait reçu deux propositions avant le dépôt de la demande de subvention et a interrogé un troisième fournisseur depuis lors.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Entreprise 1 (basée à St Brieuc – 22)	35,268.08€	42,321.69€
Entreprise 2 (basée à St Estève – 66)	38,255.45€	45,906.54€
Entreprise 3 (basée à Plouasne – 22)	27,435.00€	32,922.00€

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 septembre 2025 à 16h00 en présence de Messieurs DAUGAN, SIMONET, GALLEE, BAZY et CRETTAZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise 3 pour un montant de 27,435.00 € HT, soit 32,922.00 € TTC,
- **APPROUVE** la location d'un véhicule pendant la durée des travaux, estimés à 4 semaines,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délibération.

■ Autorisation de réaliser les travaux rue de Néal et de la Vieux Ville, de signer les conventions d'occupation du domaine public, de liquider les mandats de travaux et de demander une subvention au titre des Amendes de Police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a voté la réalisation de travaux de sécurité de la rue de Néal et au lieu-dit la Vieux Ville par la délibération n°02-07-2025 du 17 juillet 2025.

Une première réunion de travail a eu lieu le 31 juillet 2025 avec le cabinet GP Études, les représentants de la société LESSARD TP et M. AUBRY de l'Agence Technique Départementale de Dinan.

Une réunion publique s'est tenue le 9 août 2025 pour informer les riverains que des travaux seraient réalisés comme suit :

- Néal : du 29 septembre 2025 au 7 novembre 2025
- Vieux Ville : du 3 novembre 2025 au 21 novembre 2025

Aucune objection n'a été émise de leur part.

Le 9 septembre 2025, une réunion de chantier a eu lieu sur place en présence des mêmes intervenants pour la préparation du chantier et voir les ajustements à effectuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux rue de Néal et du lieu-dit la Vieux Ville,
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire signe les conventions d'occupation du domaine public,
- **ACCORDE** à Monsieur le Maire de liquider les mandats de travaux,
- **PERMET** à Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre des Amendes de Polices auprès du Conseil Départemental.

■ Instauration de la gratuité des salles communales dans le cadre des réunions publiques organisées par les différents candidats dans le cadre des élections municipales

L'article L. 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. » Il prévoit aussi que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, « compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. » Par ailleurs, le Conseil Municipal fixe, si besoin, « la contribution due à raison de cette utilisation ».

Il est également à noter que les communes n'ont pas l'obligation de mettre à disposition des candidats des salles pour leurs réunions publiques. Le prêt de salles publiques pour la tenue de réunions est cependant possible, même à titre gratuit, sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales et en particulier à l'article L. 52-8 du code électoral (CC 13 février 1998, AN Val d'Oise). Les collectivités concernées doivent cependant s'astreindre à respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités aux mêmes conditions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que les salles municipales puissent être gracieusement mises à disposition des différents candidats qui en feraient la demande sous réserve qu'elles soient disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** la gratuité pour le prêt des salles municipales.

■ Clôture du budget annexe 427 – Pôle Commercial

Monsieur le Maire indique que le budget 427 – Pôle Commercial a été créé en 2014 pour la construction du supermarché puis ensuite de la station-service.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le supermarché a été vendu en 2021 et que l'acte de vente de la station-service a été signé le 30 septembre 2025 entre la commune de Plouasne et la SCI Les Halles de Plouasne.

Par conséquent, la commune ne percevra plus de loyers sur le budget 427 et n'aura plus de TVA à déclarer trimestriellement. Il n'est donc plus nécessaire de conserver un budget sur lequel seules les échéances d'emprunt continueront à être imputées.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de faire remonter l'actif et le passif du budget Pôle Commercial dans le budget communal n°408 et que par conséquent le solde de l'emprunt sera également transféré au budget communal.

Vu l'exposé ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la fermeture du budget 427 – Pôle Commercial au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** la fermeture du compte TVA concernant le Pôle Commercial après avoir liquidé la TVA du 4ème trimestre,
- **DEMANDE** que le Service des Impôts des Entreprises soit informé de cette clôture,
- **ACCEPTE** le transfert du passif et de l'actif du budget 427 au budget communal n°408,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document en lien avec cette délibération.

NOVEMBRE 2025

■ Dépôt de la candidature de Plouasne au projet « Récré en herbe »

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune a reçu un courrier d'invitation à candidater au programme « Récré en Herbe ».

Le programme a pour ambition de concevoir et renaturaliser les cours de récréation, afin de favoriser le bien-être des élèves, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'implication citoyenne locale.

La commune a tout intérêt de candidater pour les raisons suivantes :

- Concevoir une cour de récréation ludique, inclusive, rafraîchie et favorable à la biodiversité,
- Engager un véritable projet de territoire impliquant élus, services techniques, enseignants, élèves et parents,
- Bénéficier d'un accompagnement complet : diagnostic, ateliers de concertation, étude pré-opérationnelle et soutien à la recherche de financements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la candidature de la commune de Plouasne au programme « Récré en herbe » mis en place par le PNR Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de ce projet auprès des organismes concernés si la commune est retenue,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette délibération.

■ Validation d'un devis pour la réalisation de travaux au niveau de l'abri derrière le hangar consacré au matériel des services techniques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'annexe se trouvant derrière le hangar est composée d'un bâtiment fermé mis en location et d'un abri ouvert sous lequel doit être entreposé le matériel des services techniques.

L'arbalétrier et la sablière de cet abri doivent être refaits contenu de leur mauvais état. Un devis a été demandé à une entreprise pour leur réfection et l'offre s'élève à 2,941.41 € HT, soit 3,529.69 € TTC. Monsieur le Maire rapporte que des crédits sont disponibles en investissement pour la réalisation de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le changement de l'arbalétrier et de la sablière dudit bâtiment,
- **VALIDE** le devis d'un montant de 2,941.41 € HT, soit 3,529.69 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

■ Approbation du devis pour l'étude de l'effacement du réseau boulevard de la Gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le SDE 22 avait sollicité la commune en 2024 afin de savoir si elle avait des projets d'effacement de réseau.

La municipalité avait alors soumis 3 projets dont celui du Boulevard de la Gare afin que le SDE 22 lui fasse parvenir une proposition :

	Montant des Travaux TTC	Contribution financière de la Commune
Réseau électrique	225,000.00€	75,000.00€
Réseau Eclairage Public	64,800.00€	39,000.00€
Infrastructures télécommunications	36,300.00€	36,300.00€
Totaux	326,100.00€	150,300.00€

Afin de provisionner les travaux sur l'exercice 2026, le SDE 22 a relancé Monsieur le Maire en octobre afin de savoir si la commune souhaitait engager l'effacement des réseaux au boulevard de la Gare.

Monsieur le Maire a demandé une proposition chiffrée remise à jour. Le SDE 22, ayant changé de mode opératoire, a fait parvenir un devis pour l'étude du projet d'un montant de 13,000.00 € TTC.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 6,000.00 €.

La commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet d'étude de l'effacement des réseaux basse tension « boulevard de la Gare » à Plouasne présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 13,000.00 € TTC,
- **CERTIFIE** que des crédits ont été prévus au chapitre 204 et qu'ils sont toujours disponibles,

AUTORISE Monsieur le Maire à donner son bon pour accord.

■ Validation du devis pour les travaux du chauffage et de l'éclairage du dojo et de la partie non rénovée de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé, par la délibération n°04-12-2024, la demande de subvention au titre de la DSIL 2025 sur la base du devis présenté ci-dessous.

En effet, l'entreprise Benoît Marcelle avait proposé un devis d'un montant de 26,981.32 € HT, soit 32,377.58 € TTC pour le remplacement du chauffage et de l'éclairage de la partie non rénovée de la mairie, salle polyvalente incluse. La validation des travaux du dojo ayant précipité le calendrier, il était nécessaire de coordonner les travaux de l'entreprise Benoît Marcelle avec ceux de l'entreprise Eiffage, en charge de ceux du Dojo.

Une subvention au titre de la DSIL a été attribuée à la commune par la Préfecture à hauteur de 10,000.00 € par arrêté préfectoral du 20 juin 2025.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de valider le devis de l'entreprise Benoît Marcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Benoît Marcelle pour un montant de 26,981.32€ HT, soit 32,377.58 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater et liquider la facture du même montant.

Inscriptions sur les listes électorales

Les prochaines élections se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026, il s'agit des élections municipales.

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- soit compléter le formulaire papier disponible en mairie de Plouasne.
- soit le faire directement en ligne sur ***www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396***.

Dans les deux cas, vous devrez être en possession d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.

Pour ces élections, **la date limite d'inscription** sur les listes électorales est fixée au **vendredi 6 février 2026.**

Attention ! en ligne, la date limite d'inscription est fixée au **mercredi 4 février 2026.**

La 1ère inscription des jeunes qui atteignent 18 ans est automatique, s'ils ont bien participé à leur JDC (Journée Défense et Citoyenneté). Vous pouvez prendre contact avec la mairie pour vous en assurer.

Tous les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale une à deux semaines avant le scrutin.

Bon à savoir ! Comment sont élus les membres du conseil municipal

Pour les communes de plus de 1000 habitants, les membres du conseil municipal sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime accordée à la liste arrivée en tête.

La liste victorieuse (majorité absolue au premier tour, majorité relative au second) se voit en premier lieu attribuer la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre l'ensemble des listes ayant obtenu un minimum de 5 % des suffrages exprimés (au premier ou au second tour, suivant le cas).

Les listes sont bloquées. Aucune rature n'est admise sur le bulletin de vote. Chaque liste doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir. Un conseil municipal peut être composé de représentants d'une seule liste :

- si seule une liste s'est présentée au premier ou au second tour ;
- si, malgré la présence de plusieurs listes, une seule a dépassé le seuil des 5 % exigé pour participer à la répartition des sièges ;
- si, entre les deux tours, toutes les listes ont fusionné en une seule.

Références :
Art. L. 260 & Art. L. 262 du Code électoral

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
Liberté
Égalité
Fraternité

MON ENVIRONNEMENT, MA SANTÉ

SE PROTÉGER DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

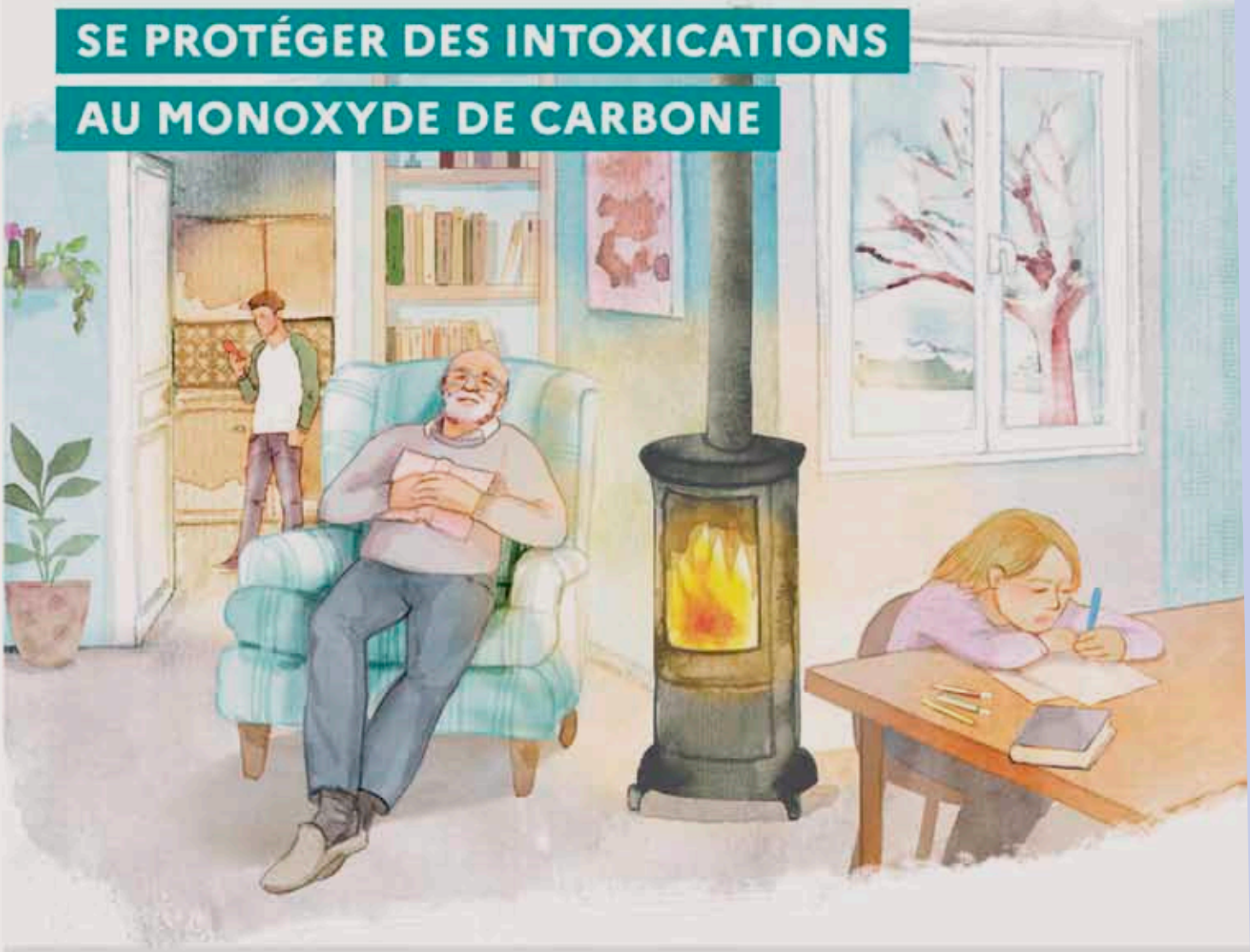

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE !

Le monoxyde de carbone, appelé aussi « CO » est un gaz particulièrement dangereux.

Quand on le respire, il prend la place de l'oxygène : il est asphyxiant.
Il est très difficile à détecter : il ne se voit pas (gaz incolore) et ne sent rien (gaz inodore).

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

La majorité des Français équipés de ces appareils ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des équipements susceptibles d'émettre du CO.

Environ huit intoxications au CO sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat.

Il existe des gestes simples pour éviter ces accidents qui touche chaque année plus d'un millier de foyers causant une centaine de décès.

Comment prévenir les intoxications au monoxyde de carbone ?

Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage par un professionnel qualifié.

Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu).

Veiller à une aération et une ventilation correcte des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Utiliser un chauffage d'appoint au maximum deux heures de suite.

Quelles sont les symptômes en cas d'intoxication ?

Il va dans les poumons.

On a mal à la tête.

On a envie de vomir.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Ouvrez les fenêtres et les portes.

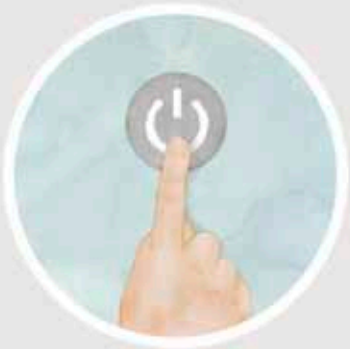

Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.

Sortez de chez vous.

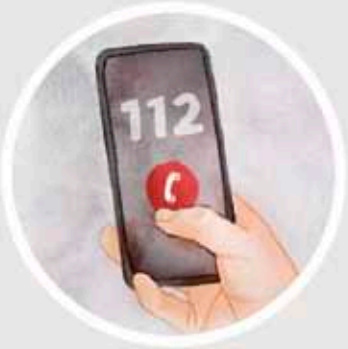

Appelez les secours.

18
Sapeurs-pompiers.

112
numéro d'urgence depuis un portable.

114
Secours personnes sourdes et malentendantes (SMS/Fax).

Lors de l'intervention par un professionnel
(plombier, chauffagiste, ramoneur) :

- Demandez-lui une attestation d'entretien de votre appareil ;

- lors de l'installation de la chaudière au gaz, demandez-lui une attestation de conformité.

Pour en savoir plus :

Site du ministère chargé de la santé.

Site de santé publique France.

Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir ? • Quels justificatifs transmettre avec la demande ?

***Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution. Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :* www.chequeenergie.gouv.fr**

BON À SAVOIR

Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du 3 novembre 2025 aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

Des campagnes d'information seront organisées selon les modalités suivantes :

- Semaines du 6 et du 13 octobre : envoi par l'ASP de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficier du chèque énergie 2025 ;
- À compter du 13 octobre jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

Dès le 15 octobre, il sera possible de se connecter sur la plate-forme de demande accessible sur le site **www.chequeenergie.gouv.fr** via l'espace bénéficiaire.

DEMANDE À EFFECTUER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

■ DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe). Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

■ DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes. En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : https:/ chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire ;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

**PDL/PDR : Point de livraison/Point de référence et de mesure*
**ASP : Agence de services et de paiement*

FORMULAIRE DE DEMANDE

POSSIBILITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR FRANCE SERVICES

La demande par courrier à adresser à l'ASP avant le 28 février 2026 devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété ;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/ PRM et précisant l'adresse de consommation ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fis- cal du demander pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au 31 mars 2027 mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au 30 avril 2026 (avec effet rétroactif, à compter du 1er avril 2025).

Le SDE22 accompagne les communes et des EPCI du département dans l'aménagement de leurs territoires et sur la voie de la transition énergétique. Il intervient sur des projets en lien avec les réseaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, de distribution de gaz et sur les questions d'énergies. Il contribue à la modernisation des réseaux électriques et assure le suivi et le contrôle de la concession d'électricité et de gaz. Le SDE22 participe également à la diffusion de l'information sur le chèque énergie en Côtes d'Armor, notamment auprès des partenaires sociaux, afin de faire connaître ce dispositif et pour en faire bénéficier un plus grand nombre.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR : www.sde22.fr

D'OÙ VIENT L'EAU POTABLE EN BRETAGNE ?

La Bretagne n'est pas à l'abri du manque d'eau potable, bien au contraire. Voici pourquoi.

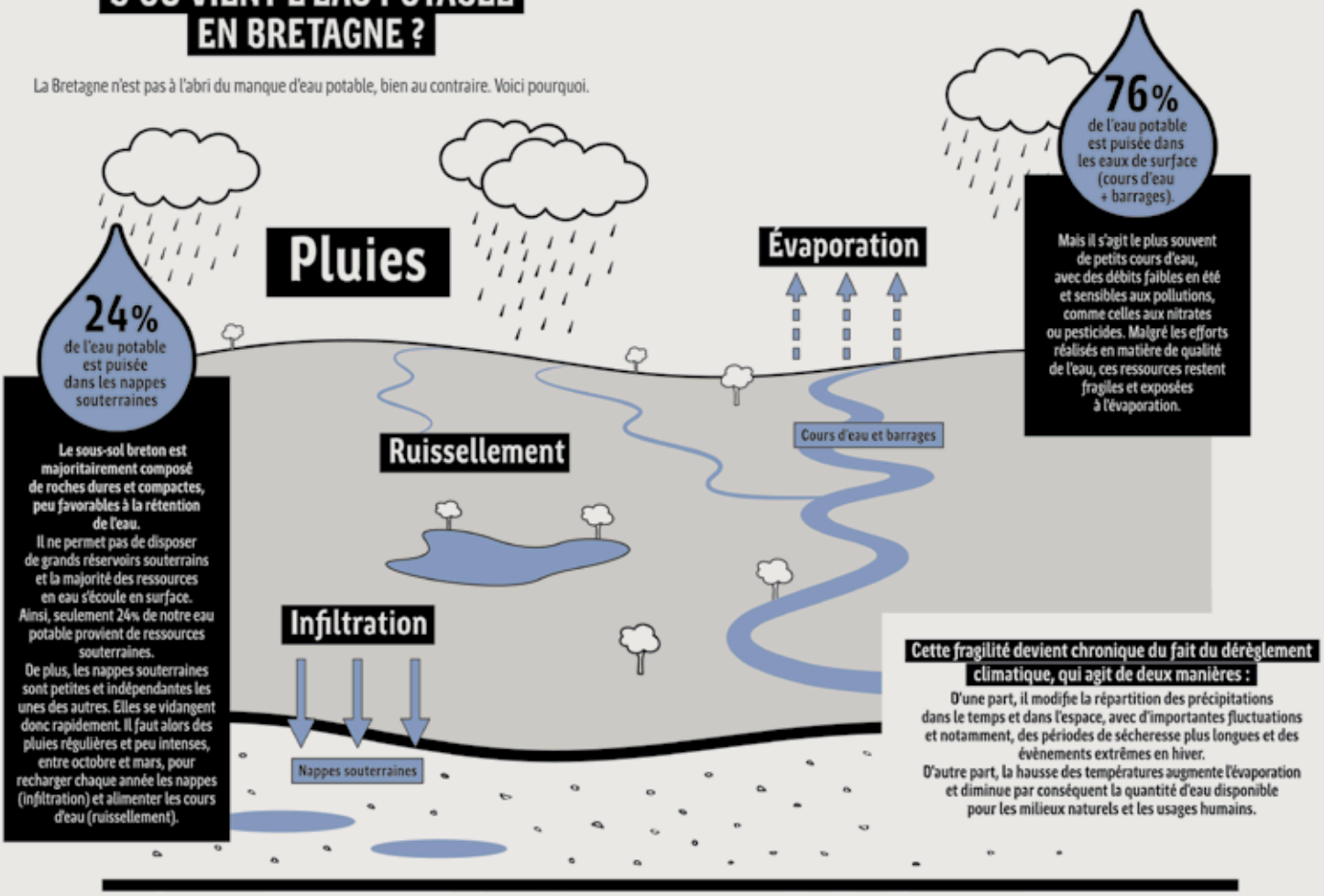

24% de l'eau potable est puisée dans les nappes souterraines

Le sous-sol breton est majoritairement composé de roches dures et compactes, peu favorables à la rétention de l'eau.
Il ne permet pas de disposer de grands réservoirs souterrains et la majorité des ressources en eau s'écoule en surface.
Ainsi, seulement 24% de notre eau potable provient de ressources souterraines.
De plus, les nappes souterraines sont petites et indépendantes les unes des autres. Elles se vidangent donc rapidement. Il faut alors des pluies régulières et peu intenses, entre octobre et mars, pour recharger chaque année les nappes (infiltration) et alimenter les cours d'eau (ruissellement).

76% de l'eau potable est puisée dans les eaux de surface (cours d'eau + barrages).

Mais il s'agit le plus souvent de petits cours d'eau, avec des débits faibles en été et sensibles aux pollutions, comme celles aux nitrates ou pesticides. Malgré les efforts réalisés en matière de qualité de l'eau, ces ressources restent fragiles et exposées à l'évaporation.

Cette fragilité devient chronique du fait du dérèglement climatique, qui agit de deux manières :
D'une part, il modifie la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace, avec d'importantes fluctuations et notamment, des périodes de sécheresse plus longues et des évènements extrêmes en hiver.
D'autre part, la hausse des températures augmente l'évaporation et diminue par conséquent la quantité d'eau disponible pour les milieux naturels et les usages humains.

6 ÉCOGESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Au quotidien, comme en vacances, à tout moment, nous pouvons réduire notre consommation et préserver l'eau potable, sans nuire à notre confort.

À la maison, au jardin, dans toutes nos activités, nous avons le pouvoir d'agir et de préserver l'eau en quantité comme en qualité. Préserver l'eau, c'est réduire sa consommation, sans oublier de limiter l'usage des produits nocifs pour l'environnement.

Je répare un robinet qui goutte
➡ Je préserve 100l d'eau par jour.
Je préfère 4 mn de douche à un bain
➡ J'économise 150l d'eau*.
Je lance mon lave-linge en pleine charge
➡ J'économise 25l d'eau*.
J'installe un mousseur sur mon robinet
➡ J'économise 30 à 50% d'eau*.
J'utilise une chasse d'eau à bouton éco.
➡ J'économise 6l d'eau*.
J'installe un récupérateur d'eau
➡ Je récupère 900l d'eau/m² de toit par an*.

Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau

En Bretagne aussi l'eau devient rare

NOS RESSOURCES SONT LIMITÉES

Économisons l'eau

Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau

Avec le soutien de :

LOGO LOGO LOGO LOGO

COFINANCÉ PAR UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Bretagne

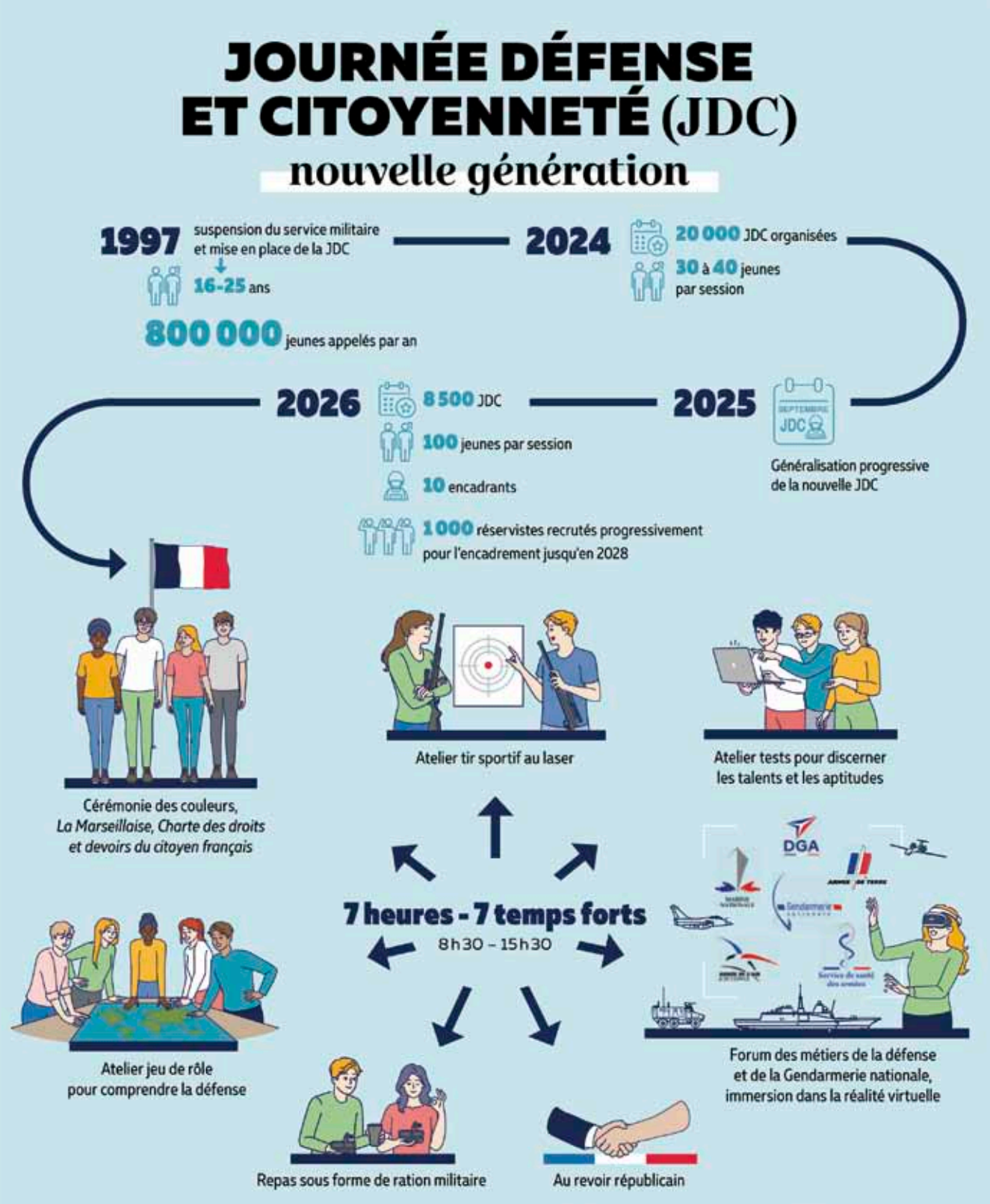
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)
nouvelle génération
1997 suspension du service militaire et mise en place de la JDC
16-25 ans
800 000 jeunes appelés par an
2024
20 000 JDC organisées
30 à 40 jeunes par session
2025
Généralisation progressive de la nouvelle JDC
2026
8 500 JDC
100 jeunes par session
10 encadrants
1 000 réservistes recrutés progressivement pour l'encadrement jusqu'en 2028
Cérémonie des couleurs, La Marseillaise, Charte des droits et devoirs du citoyen français
Atelier tir sportif au laser
Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes
7 heures - 7 temps forts
8h30 - 15h30
Atelier jeu de rôle pour comprendre la défense
Forum des métiers de la défense et de la Gendarmerie nationale, immersion dans la réalité virtuelle
Repas sous forme de ration militaire
Au revoir républicain

Recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
deux étapes importantes du "parcours citoyenneté", pour tous·tes les jeunes à partir de 16 ans.

Journée Défense et Citoyenneté

Bientôt 16 ans ? Pense à te faire recenser !

Tout·e jeune français·e doit se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Comment se faire recenser ?

C'est une démarche toute simple à faire au bureau d'Etat civil de ta mairie ou en ligne :

https://presaje.sga.defense.gouv.fr/administre/inscription

Tu auras besoin des documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile.

Tu dois faire la démarche toi-même. Mais si tu es mineur·e, l'un de tes parents peut la faire à ta place et en ton absence. Une fois fait, on te remet une attestation de recensement.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) se réinvente !

Chaque année, 800 000 jeunes sont appelés pour effectuer leur Journée Défense et Citoyenneté, un moment clé du parcours citoyen des jeunes Français de 16 à 25 ans. Depuis 2025, cette journée a évolué pour devenir une expérience plus immersive, davantage tournée vers le monde de la défense, tout en renforçant son aspect citoyen.

Qu'est-ce que la Journée défense et citoyenneté ?

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une étape obligatoire du parcours citoyen des jeunes Français. Elle a pour but de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la défense nationale, de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté nationale et de rappeler leurs droits et leurs devoirs de citoyens.

Cette journée est organisée par le ministère des Armées, via les centres du service national et de la jeunesse (CSNJ), et se déroule généralement entre 17 et 18 ans, après le recensement citoyen.

Obligatoire, elle permet d'obtenir une attestation indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire, concours de la fonction publique…).

Quelles nouveautés pour la Journée Défense et Citoyenneté ?

La nouvelle version de la JDC se déroulera sur 7 heures. La journée-type comportera 7 temps forts :

- ***Cérémonie des couleurs***, entonnée de la Marseillaise, lecture de la charte des droits et devoirs du citoyen.
- ***Tir sportif laser :*** une activité encadrée accessible à tous, pour appréhender le maniement d'arme dans un environnement sécurisé.
- ***Jeu de rôle STRAT&J :*** simulations de scénario afin d'analyser les défis liés à la défense nationale et mieux comprendre les rôles des armées.
- ***Forum des métiers / immersion :*** rencontrer des militaires, découvrir des carrières et se projeter via des casques de réalité virtuelle.
- ***Repas en ration militaire :*** moment de cohésion et sensibilisation à la gestion des ressources (gaspi, équilibrage, logistique).
- ***"Au revoir républicain" solennel :*** cérémonie de clôture avec remise du bleuet de France, symbole du lien entre générations.

À l'issue de la JDC, chaque participant se verra attribuer un certificat individuel de participation à la JDC. Ce document certifie que vous avez participé à la JDC.

Selon votre âge, pour vous inscrire à certains concours et examens (BEP, bac, permis de conduire...), vous devrez fournir votre certificat de JDC.

Pour aller plus loin

Retrouvez toutes les informations sur la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

- **www.service-public.gouv.fr**
- **www.defense.gouv.fr**

Permis de conduire & Immatriculations

Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration. Rendez-vous sur :

https : // immatriculation.ants.gouv.fr

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture.

Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Rendez-vous sur :

https : // permisdeconduire.ants.gouv.fr

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

Halte au brûlage !

Brûler les déchets verts dans son jardin et /ou jeter les déchets verts dans la nature est interdit et peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Textes de référence

- Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts
- Circulaire du 9 septembre 1978 relative au règlement sanitaire départemental type (article 84)
- Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 sur l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux
- Décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du code de la santé publique (article 7 : sanction)

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Des chiffres impressionnants !

Chaque année, près d'un million de tonnes de branches, résidus de tonte et feuilles partent en fumée. Pourtant les impacts sanitaires et environnementaux sont démontrés : par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km (source Ademe – juin 2018).

Maison de la consommation et de l'environnement
CTRC Bretagne, 48 Bd Magenta - 35000 Rennes
02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Rappel de la Mairie !

Seuls les agriculteurs peuvent brûler après l'obtention d'une demande déposée en Mairie via le formulaire officiel (à retirer en mairie ou via le site de la commune dans « Démarches – réglementations » et un plan joint, indiquant le lieu de brûlage. A la suite de cela, la Mairie, validera la demande qui sera ensuite envoyée à la gendarmerie de secteur. Vous devez garder cette demande auprès de vous lors du brûlage, en cas de contrôle.

Dernière ligne droite pour les distributions de composteurs dans les communes

Depuis 2024, Dinan Agglomération distribue gratuitement des composteurs individuels aux habitants disposant d'un jardin. En un an, plus de 7 000 foyers de l'Agglomération se sont équipés d'un composteur individuel à travers cette opération.

Pour terminer les distributions de proximité dans les communes d'ici l'été 2026, plusieurs modalités de distributions sont proposées :

- S'inscrire et assister à une sensibilisation en salle de 30 minutes pour comprendre les bases du compostage et avoir les réponses à toutes les questions pratiques,
- S'inscrire en regardant une vidéo en ligne de 5 minutes et venir simplement récupérer son composteur,
- Au printemps, s'équiper en déchèterie, sur les temps de présence des Animatrices Biodéchets, sans réservation, avec un échange interactif sur les déchets à mettre dans le composteur.

La sensibilisation est obligatoire pour connaître tous les déchets pouvant se composter et les gestes simples à adopter et pour garder cette pratique longtemps et sans difficulté.

Comme Nathalie et Yohann, le compostage, tout le monde s'y met !

Nathalie, Lanvallay

« La sensibilisation donne les clefs pour bien trier et composter sans tracas. Le composteur est gratuit et permet de réduire beaucoup la poubelle. »

Yohann, Bobital

« J'adore enfiler mes bottes pour aller au composteur, on se bat avec mon frère pour mélanger comme une potion, c'est magique. »

Lieux	Dates
Tréfumel	14 et 17/01
Broons	05 et 07/02, 09 et 11/04, 11 et 13/06
Le Hinglé	11 et 14/02
Dinan	01 et 04/04, 27 et 30/05, 24 et 27/06
Trébédan	22 et 25/04
Plouasne	**20 et 23/05**

Les distributions à venir, proches de votre commune :

Toutes les dates et lieux sont disponibles sur le site internet **www.dinan-agglomeration.fr**

Service Réduction et Collecte des Déchets de Dinan Agglomération

02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

NAISSANCES *		
Noms et Prénoms	*Date*	*Ville*
Élise LAROSE	19 juin 2025	RENNES
Rosalie LE CHÊNE	17 août 2025	ST-BRIEUC
Léonore ROUSSELLE	29 septembre 2025	RENNES

** les enfants dont les parents ont refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.*

MARIAGES	
Noms et Prénoms	*Date*
LEDUC Pierre et DUVAL Gwenaelle	07 juin 2025
HUGUET Benjamin et LOISELET Noémie	23 août 2025
COQUELIN de LISLE Louis et FRANCE Mathilde	28 août 2025

DÉCÈS		
Noms et Prénoms	*Date*	*Ville*
LEMARCHAND Michel	18-08-2025	PLOUASNE
RIGOLLÉ Anthony	04-09-2025	PLOUASNE
BOITTIN Laurent	25-09-2025	PLOUASNE
GRAVIER-FRIDRICI Christian	04-10-2025	SISTERON

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DATE	*N° PROJET*	*ADRESSE*	*NATURE DU PROJET*
18-06-2025	02220825C0008	33 bis Bd de la Gare	Construction maison
17-07-2025	02220825C0009	17 Allée de Langevinais	Extension maison habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES			
DATE	*N° PROJET*	*ADRESSE*	*NATURE DU PROJET*
03-06-2025	02220825C0035	Rue François Letellier	Division en vue de construire
07-06-2025	02220825C0036	3 Allée du Domaine	Pose panneaux photovoltaïques
10-06-2025	02220825C0037	28 le Chêne Fouyet	Ravalement
17-06-2025	02220825C0038	3 bis R. Croix Blanche	Abris de jardin
27-06-2025	02220825C0039	9 Rue Bertrand Dugueslin	Création d'une porte
27-06-2025	02220825C0040	23 Allée des Aulnes	Aménagement d'un carport
11-07-2025	02220825C0041	7 Les Cressonnières	Isolation extérieur
11-07-2025	02220825C0042	7 Les Cressonnières	Changement fenêtres
18-07-2025	02220825C0043	Lantran	Changement clôture
22-07-2025	02220825C0044	4 Le Pas de Boeuf	Modification ouvertures sur façades
23-07-2025	02220825C0045	56 bis la Saisonnais	Changement menuiseries et volets
28-08-2025	02220825C0046	Lantran	Changement huisseries - porte d'entrée
29-08-2025	02220825C0047	7 Les Cressonnières	Bardage bois et zinc
15-09-2025	02220825C0048	5 La Ville Besnou	Modification façade hangar
26-09-2025	02220825C0049	4 Rue Ernest Pellan	Pose panneaux photovoltaïques
14-10-2025	02220825C0050	1 Le Trégou	Création ouverture
14-10-2025	02220825C0051	56 bis la Saisonnais	Création d'un chemin - retrait d'un muret enduit façade
21-10-2025	02220825C0052	22 La Vieux Ville	Changement fenêtres et clôture
23-10-2025	02220825C0053	8 Place de l'Eglise	Clôture rigide
04-11-2025	02220825C0054	15 Bd de la Gare	Changement fenêtres et porte garage
10-11-2025	02220825C0055	Rue des Mares	Détachement d'un terrain à bâtir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France services

Les nouveautés 2026

2026 s'ouvre avec des changements et nouveautés. Comme vous l'aurez peut-être constaté, le camping-car s'est fait discret en cette fin d'année ! Nous sommes heureuses de vous annoncer qu'il fait son grand retour avec une configuration intérieure entièrement réaménagée, fonctionnelle et accueillante : deux bureaux distincts et un espace d'attente pour les usagers.

Le réaménagement de l'Espace France Services n'est pas le seul changement. C'est aussi l'occasion de vous annoncer qu'à compter du 1er janvier, Anne LE ROUX nous quitte pour de nouvelles fonctions. Elle devient l'animatrice départementale du réseau France Services en Côtes d'Armor.

Elle restera dans les effectifs de la commune, avec le financement de la préfecture. Cette candidature a été soutenue par le Mr Le Maire.

« *Je tiens à remercier la commune qui m'a fait confiance et m'a permis de vous servir durant 5 belles années* » Anne Le Roux.

Vous serez désormais accueillis par Audrey GROSSET, qui reprendra le poste d'animatrice et rejointe par Maïwenn DARTOIS, deuxième agente recrutée à temps

plein, et déjà connue des usagers pour avoir rempli des missions de remplacement en 2025.

A l'aube de cette nouvelle année, nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux de santé, pour 2026 tout en formulant le souhait de continuer à vous accompagner pour les années à venir.

Anne, Audrey, Maïwenn

Copyright des plans : ©frog - Part of Capgemini Invent

15 novembre 2025
Inauguration du boulodrome

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

COMMUNE DE PLOUASNE

ORDURES MÉNAGÈRES

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
JEU	01	DIM	01	DIM	01	MER	01	VEN	01	LUN S23	01
VEN	02	LUN S6	02	LUN S10	02	JEU	02	SAM	02	MAR	02
SAM	03	MAR	03	MAR	03	VEN	03	DIM	03	MER	03
DIM	04	MER	04	MER	04	SAM	04	LUN S19	04	JEU	04
LUN S2	05	JEU	05	JEU	05	DIM	05	MAR	05	VEN	05
MAR	06	VEN	06	VEN	06	LUN S15	06	MER	06	SAM	06
MER	07	SAM	07	SAM	07	MAR	07	JEU	07	DIM	07
JEU	08	DIM	08	DIM	08	MER	08	VEN	08	LUN S24	08
VEN	09	LUN S7	09	LUN S11	09	JEU	09	SAM	09	MAR	09
SAM	10	MAR	10	MAR	10	VEN	10	DIM	10	MER	10
DIM	11	MER	11	MER	11	SAM	11	LUN S20	11	JEU	11
LUN S3	12	JEU	12	JEU	12	DIM	12	MAR	12	VEN	12
MAR	13	VEN	13	VEN	13	LUN S16	13	MER	13	SAM	13
MER	14	SAM	14	SAM	14	MAR	14	JEU	14	DIM	14
JEU	15	DIM	15	DIM	15	MER	15	VEN	15	LUN S25	15
VEN	16	LUN S8	16	LUN S12	16	JEU	16	SAM	16	MAR	16
SAM	17	MAR	17	MAR	17	VEN	17	DIM	17	MER	17
DIM	18	MER	18	MER	18	SAM	18	LUN S21	18	JEU	18
LUN S4	19	JEU	19	JEU	19	DIM	19	MAR	19	VEN	19
MAR	20	VEN	20	VEN	20	LUN S17	20	MER	20	SAM	20
MER	21	SAM	21	SAM	21	MAR	21	JEU	21	DIM	21
JEU	22	DIM	22	DIM	22	MER	22	VEN	22	LUN S26	22
VEN	23	LUN S9	23	LUN S13	23	JEU	23	SAM	23	MAR	23
SAM	24	MAR	24	MAR	24	VEN	24	DIM	24	MER	24
DIM	25	MER	25	MER	25	SAM	25	LUN S22	25	JEU	25
LUN S5	26	JEU	26	JEU	26	DIM	26	MAR	26	VEN	26
MAR	27	VEN	27	VEN	27	LUN S18	27	MER	27	SAM	27
MER	28	SAM	28	SAM	28	MAR	28	JEU	28	DIM	28
JEU	29			DIM	29	MER	29	VEN	29	LUN S27	29
VEN	30			LUN S14	30	JEU	30	SAM	30	MAR	30
SAM	31			MAR	31			DIM	31		

Les bacs devront être sortis la veille de la collecte pour être ramassés le lendemain.
Pour tout problème de collecte, contactez le 02 96 87 72 72.

COMMUNE DE PLOUASNE

ORDURES MÉNAGÈRES

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
MER	01	SAM	01	MAR	01	JEU	01	DIM	01	MAR	01
JEU	02	DIM	02	MER	02	VEN	02	LUN S45	02	MER	02
VEN	03	LUN S32	03	JEU	03	SAM	03	MAR	03	JEU	03
SAM	04	MAR	04	VEN	04	DIM	04	MER	04	VEN	04
DIM	05	MER	05	SAM	05	LUN S41	05	JEU	05	SAM	05
LUN S28	06	JEU	06	DIM	06	MAR	06	VEN	06	DIM	06
MAR	07	VEN	07	LUN S37	07	MER	07	SAM	07	LUN S50	07
MER	08	SAM	08	MAR	08	JEU	08	DIM	08	MAR	08
JEU	09	DIM	09	MER	09	VEN	09	LUN S46	09	MER	09
VEN	10	LUN S33	10	JEU	10	SAM	10	MAR	10	JEU	10
SAM	11	MAR	11	VEN	11	DIM	11	MER	11	VEN	11
DIM	12	MER	12	SAM	12	LUN S42	12	JEU	12	SAM	12
LUN S29	13	JEU	13	DIM	13	MAR	13	VEN	13	DIM	13
MAR	14	VEN	14	LUN S38	14	MER	14	SAM	14	LUN S51	14
MER	15	SAM	15	MAR	15	JEU	15	DIM	15	MAR	15
JEU	16	DIM	16	MER	16	VEN	16	LUN S47	16	MER	16
VEN	17	LUN S34	17	JEU	17	SAM	17	MAR	17	JEU	17
SAM	18	MAR	18	VEN	18	DIM	18	MER	18	VEN	18
DIM	19	MER	19	SAM	19	LUN S43	19	JEU	19	SAM	19
LUN S30	20	JEU	20	DIM	20	MAR	20	VEN	20	DIM	20
MAR	21	VEN	21	LUN S39	21	MER	21	SAM	21	LUN S52	21
MER	22	SAM	22	MAR	22	JEU	22	DIM	22	MAR	22
JEU	23	DIM	23	MER	23	VEN	23	LUN S48	23	MER	23
VEN	24	LUN S35	24	JEU	24	SAM	24	MAR	24	JEU	24
SAM	25	MAR	25	VEN	25	DIM	25	MER	25	VEN	25
DIM	26	MER	26	SAM	26	LUN S44	26	JEU	26	SAM	26
LUN S31	27	JEU	27	DIM	27	MAR	27	VEN	27	DIM	27
MAR	28	VEN	28	LUN S40	28	MER	28	SAM	28	LUN S53	28
MER	29	SAM	29	MAR	29	JEU	29	DIM	29	MAR	29
JEU	30	DIM	30	MER	30	VEN	30	LUN S49	30	MER	30
VEN	31	LUN S36	31			SAM	31			JEU	31

JOURS FÉRIÉS : la collecte aura lieu le lendemain. Toutes les déchèteries sont fermées.

Tarifs des locations des salles communales 2026

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

DIVERS	
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €

SALLE DES FÊTES	
Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE OMNISPORTS	
Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales **est à moitié prix !**

Calendrier des manifestations

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER		
3	Vœux du Maire	ED
11	Loto - APE de Bécherel	ED
17	Théâtre proposé par "Bien vivre à la Saisonnais"	ED
25	Loto - APE de Bécherel	ED
31	Privé (grande salle)	ED
31 & 1er fév	Club multi-collection	SdF
FÉVRIER		
1	Club multi-collection	SdF
6	Réunion publique - Michel Daugan (1ere)	ED
7	Concours de Palet	SO
7	Privé	SdF
7 & 8	Théâtre proposé par "Plouanad en scène"	ED
13, 14 & 15	Théâtre proposé par "Plouanad en scène"	ED
20, 21 & 22	Théâtre proposé par "Plouanad en scène"	ED
21 & 22	Privé	SdF
28 & 1er mars	Privé (petite salle)	ED
MARS		
1	Privé (petite salle)	ED
7	Réunion Publique - Elisabeth Bordeau (2nde)	ED
7 & 8	Moto-Cross - Championnat de Bretagne	Terrain Moto-Cross
10	Repas Club Bonne Humeur	ED
13	Réunion publique - Michel Daugan (2nde)	ED
14 & 15	Soirée Couscous - APE de Plouasne	ED
28	Élection Miss Ronde Bretagne	ED
AVRIL		
3	Privé (grande salle)	ED
5	Loto - US Plouasne St Juvat	ED
12	Braderie de Printemps - Comité des Fêtes	SdF et Bourg
25	Repas CCAS - Banquet des Ainés	ED
26	Loto - Club de la Bonne Humeur	ED
MAI		
14 & 15	Privé	SdF
15 & 16	Privé (petite salle)	ED
17	Loto - Asso TGR	ED
20	Remise de bac de composte	SMF à la Gare
23	Remise de bac de composte	SMF à la Gare
31	Loto - Asso TGR	ED
JUIN		
1 & 2	Spectacle chorale du Collège	ED
5, 6 et 7	Privé (2 salles)	ED
6	Théâtre enfants	SdF
7	Tournoi de foot séniors	SO
12, 13 et 14	Gala de danse - Evy'danse (2 salles)	ED
14	Tournoi de foot Jeunes	SO
19	Fête de la Musique organisée par les Pompiers	Bourg
21	Loto Club de la Bonne Humeur	ED
JUIN (SUITE)		
21	Kermesse Ecole Publique	SO
24, 25,26,27 & 28	Gala de Danse - "Dansons Maintenant"	ED
28	Kermesse Ecole Privée	SO

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Liste des assistantes maternelles agrées

Nom & Prénom	Adresse	Contact	Agrément / Capacité
BOURGAIN Claire	6 Les Eves	Tél 06 23 41 91 44	Maternel / 3M
CADORET Amelie	3 rue des Mares	Tél 06 72 65 26 65	Maternel / 2M
CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95	Maternel / 2M
CHATAIN Nadia	5 L Eclache	Tél 06 22 75 32 18	Maternel / 4M
CHILOUP Catherine	36 La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49	Maternel / 3M
COUPE Isabelle	1 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 49 64	Maternel / 3M
DUFOUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 06 63 32 83 77	Maternel / 4M
LAUNAY Evelyne	19 Allée du Hil	Tél 02 96 86 41 19	Maternel / 4M
LEGRAND Karine	20 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 47 46	Maternel / 4M
LENCLUME Marie Sabine	13 Allée Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01	Maternel / 4M
MAHE Patricia	18 Traveneuc	Tél 02 96 86 41 54	Maternel / 3M
MORILLON Yasmina	8 Allée des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31	Maternel / 4M
MURY Christelle	18 Allée du Langevinais	Tél 02 96 86 42 70 06 78 68 53 82	Maternel / 4M
NOUVEL Maëlle	9 bis Place de l'Église	Tél 06 18 15 03 12	Maternel / 4M
PRIOUL-RENAULT Élodie	7 Allée des Aulnes	Tél 06 15 86 78 72	Maternel / 4M
RACAPE Claudie	22 Allée du Hil	Tél 02 96 86 48 11	Maternel / 3M
ROLLAND Valérie	17 Kerfin	Tél 02 96 86 43 18	Maternel / 4M

Classes 5 & 6

Il y a quelques semaines, un petit groupe de Plouasnais s'est réuni pour l'organisation du traditionnel Banquet des Classes, événement intergénérationnel ancré dans la commune depuis des décennies dont nous avons le plaisir à perpétuer encore aujourd'hui. Les Classes 5 et 6 auront donc lieu le samedi 10 octobre 2026 à l'Espace Dériole. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous communiquer plus d'informations mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer cette date dans vos agendas. *L'équipe organisatrice*

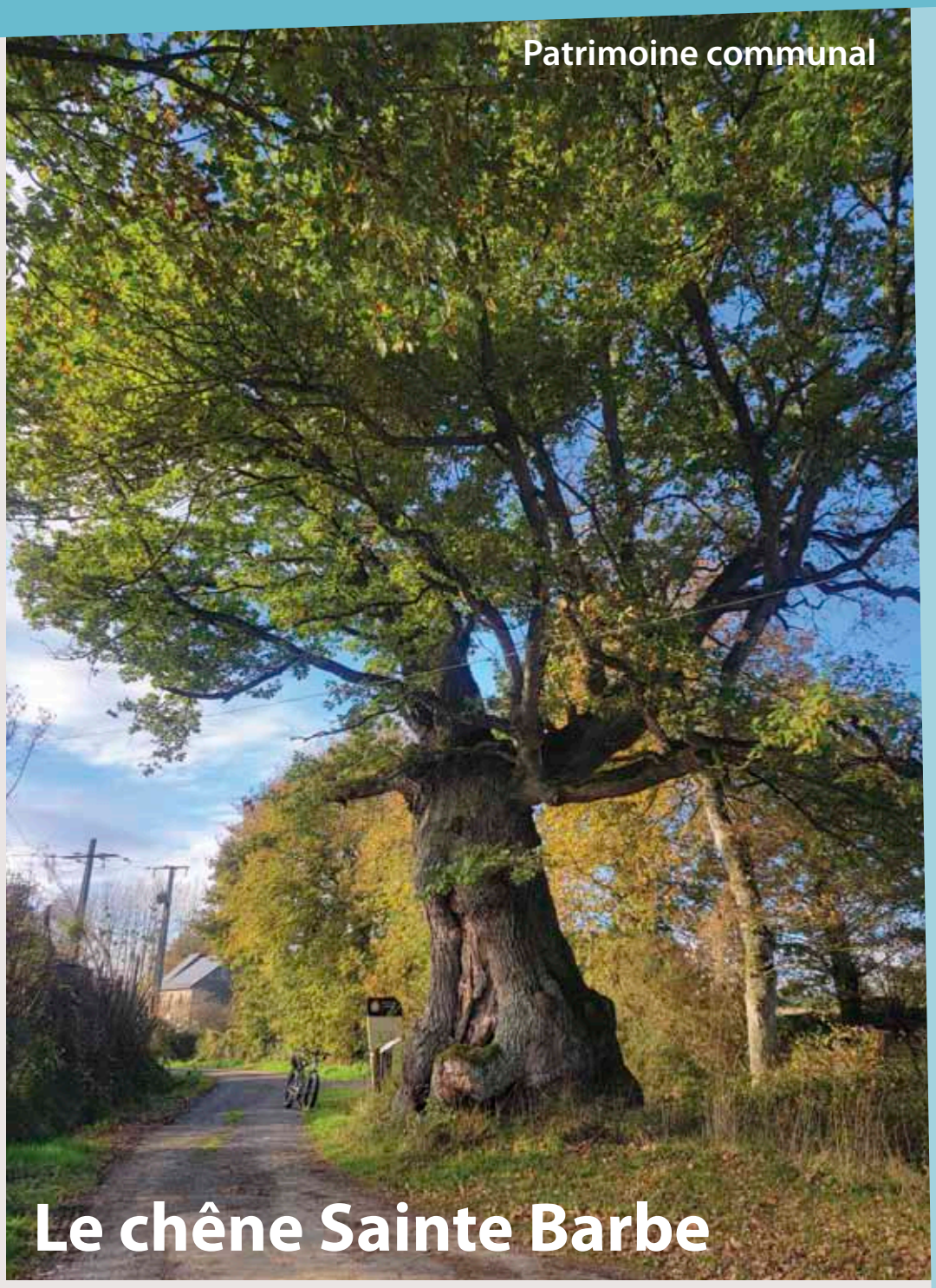

Le chêne Sainte Barbe

Ce chêne vit sur le talus du champ de La Noë au village de Launay Hellon. Cet arbre remarquable a donné son nom à la pièce de terre sur le cadastre ancien de Plouasne établi en 1834.

D'une circonférence approximative de 5,30 m, son tronc a subi les attaques de la foudre mais chaque printemps, une frondaison apporte l'espoir qu'il vivra encore bien longtemps.

Pour les beaux-arts, sa datation la fait remonter au XV^{ème} ou XVI^{ème} siècle. Depuis très longtemps, les habitants du village l'invoquent par ces mots : « Sainte-Barbe, Sainte-Claire Protégez-nous de la foudre et du tonnerre. »

Sainte-Barbe, nous dit Yves Castel, est un personnage mythique dont le culte n'est plus officiellement célébré depuis 1969 (Vatican II). Elle était la patronne de tous ceux qui pouvaient craindre le feu du ciel ou de la terre ; plus récent : artilleurs, mineurs, carriers, pompiers.

La légende raconte que cette Sainte naquit au III^{ème} siècle à Nicomédie, port de la mer de Marmara. Son père, satrape[1] du nom de Dioscore la fit enfermer dans une tour pour la soustraire aux regards humains. Elle se convertit au christianisme ; son père l'apprenant, tenta de la tuer. Elle s'est enfuie, se cachant dans la montagne. Découverte, arrêtée, jugée, condamnée, elle est torturée. Son père l'exécutera lui-même en la décapitant.

Le chêne, arbre symbole du Deus Pater (Dieu le Père) gaulois nommé Toutatis ou Tatates. Il est aussi représenté par le dieu orage (nuées, foudre, tonnerre) Taranis, dont les autres symboles sont la roue, la rouelle, la harpe, l'esse S et l'éclair. Ce chêne Sainte-Barbe de Launay Hellon à Plouasne, symbole païen, a été christianisé par son contraire : Dieu mâle…. Sainte ; Dieu de la foudre… Sainte protégeant de la foudre.

« Nous avons là, dit Yves Castel, l'un des modèles de christianisation d'un lieu de culte païen, comme les dolmens, menhirs, fontaines, etc… mais la sacralisation du chêne est toujours existante quelque soit la religion. »

Les coordonnées GPS du chêne :

48°17'30.42N - 1°59'39.73W

1. Satrape - Dans l'Empire perse des Achéménides (560-333), un satrape (mot dérivé d'un mot vieux perse signifiant « protecteur de la province ») est le gouverneur d'une satrapie, c'est-à-dire la principale division administrative de l'empire.

Source : Yves Castel, historien.

Chapelle Sainte Marie Madeleine

La paroisse de Plouasne très étendue explique la présence de plusieurs chapelles frairiennes sur le territoire communal. Celle du Val dont l'origine de la création demeure encore inconnue est la plus ancienne puisqu'une partie remonte au 14e siècle.

La statue de saint Jacques, patron de la paroisse, peut indiquer une halte sur un ancien chemin jacquaire. La tradition rapporte que l'on venait prier également Saint Laurent pour guérir les maladies de peau. L'histoire du lieu, le maintien de la simplicité du plan, la conservation de statues anciennes justifient l'intérêt du lieu pour sa mise en valeur patrimoniale.

Plus proche du hameau des Rodais que de celui du Val dont elle porte le nom, **la chapelle dédiée à sainte Marie Madeleine** était implantée à un carrefour de voies anciennes.

La tradition orale rapporte que les pèlerins y venaient pour prier Saint-Laurent réputé pour guérir les maladies de peau. L´étude toponymique confirmerait cette tradition puisque Rodais proviendrait du latin « rodere », ronger faisant référence à la maladie de la lèpre, un champ proche se serait appelé « le champ des morts » et une croix (aujourd´hui disparue) signalait cet endroit.

La chapelle remonte à des temps très anciens comme le confirme la fenêtre de l´est qui est datable du 14e siècle et une niche crédence dans le mur sud du coeur.

Cette première construction est rebâtie dans la première moitié du 16e siècle, la date de 1521 est portée sur un claveau de la porte sud et la fenêtre du cœur remonte également à cette campagne. Elle est agrandie vers l´ouest et surhaussée en pierre calcaire des Faluns en 1620 (date portée sur une des fenêtres de la façade sud).

L´intérieur modeste conserve quelques statues anciennes, la biche dite « du Bois Ferron » et un Saint Jacques du 16e siècle, une Marie-Madeleine, un saint Laurent et un saint Dominique du 18e siècle.

Les cloches non vues portent des noms de baptême : Rosalie de Saint-Pern et Amaurie de la Forest : « Je fus prénommée Amaurie par noble homme Amaury de la Forest en 1562 », recteur de Plouasne et chapelain de la Madeleine du Val de 1562 à 1598. La cloche porte également deux fois les armes des Coëtquen. Deux chapelains sont mentionnés dans les sources au 17e siècle, Dom Charles Delaunay (1670) et Jan Brindejonc (1695).

La chapelle de proportions modestes est composée d´une nef unique terminée par un chevet plat éclairé par une fenêtre à deux lancettes et quadrilobe.

La façade ouest aveugle hormis l´entrée en plein-cintre est surmontée d´un campanile en charpente. La façade sud présente de façon plus lisible une maçonnerie mixte de granite et de calcaire des Faluns qui rend compte des aménagements successifs (agrandissement et surhaussement).

La porte latérale datée de 1521 est surmontée d´une archivolte, trois fenêtres rectangulaires de gabarits différents sont munies de grilles, l´une d´entre elles, celle de l´ouest porte la date de 1620. La façade nord ne présente pas d´ouvertures. L´intérieur simple présente une nef recouverte d´un lambris avec un sol en terre battue.

Source : Région Bretagne - www.patrimoine.bzh

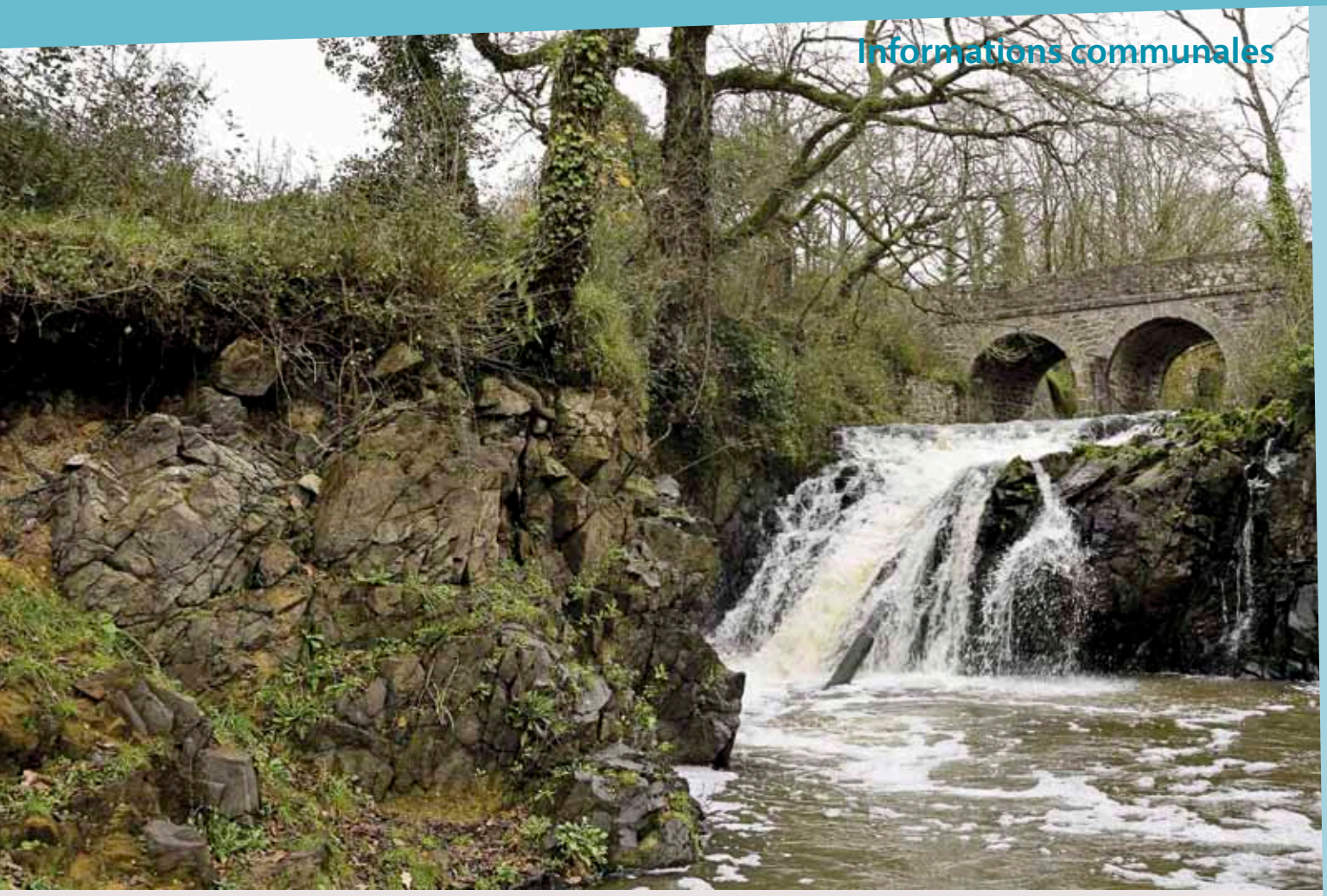

Balade :
Cascade de Néal

La cascade de l'Étang de Néal est le résultat d'une première très ancienne retenue d'eau sur le cours de la rivière « Le Néal ».

L'Étang de Néal se trouve sur la D25, entre Guitté et Plouasne. D'une superficie de 3 hectares, cet étang sauvage, situé en amont du barrage de Rophémel, est séparé de la retenue principale par une digue. Ses eaux abritent une riche biodiversité : gardons, carpes, brochets à pêcher au leurre ou au vif.

Coordonnée GPS de la cascade :
48°17'58.51N • 2°03'13.28W

Cette ancienne carte postale reproduite ci-contre fait partie de la collection Privée de M. Geslin

École primaire publique de Plouasne

Lundi 1er septembre rentrée des classes pour les 132 élèves scolarisés à Plouasne.

Au niveau du RPI il y a toujours plus d'inscrits à Plouasne (158 contre 61 pour St. Pern). Comme les années précédentes St. Pern accueille tous les CP et tous les CE1 et faute de place à Plouasne une partie de nos élèves de grande section. Tous les CM1, tous les CM2 et tous les CE2 cette année sont à Plouasne avec des effectifs qui nous ont contraints à avoir une classe CE2-CM1 donc à cheval cycle 2 - cycle 3. Les élèves de maternelle TPS, PS et MS restent dans l'école de la commune d'inscription.

	TPS PS	MS GS			CE2	CE2 CM1	CM1 CM2	CM2
Plouasne	2+23 25	17+6 23			23	6+13 19	13+6 19	23
	TPS-PS MS-GS	GS-CP	CP	CE1				
St Pern	3+8+ 8+6 25	15+7 22	22	19				

L'équipe pédagogique se présente ainsi cette année :

- CM2 : Ludovic PLESTAN
- CM1-CM2 : Karen TANGUY remplacée tous les mardis par Corinne CALVE
- CE2-CM1 : Vanessa POAC
- CE2 : Lucie FEUNTEUN
- Moyenne et Grande section : Myriam GEORGEAIS secondée par Servane AUMAND (Atsem)
- Petite section 1-2 : Régine HENRY secondée par Sylvie CHOLLET (Atsem) et remplacée les lundis et 1 jeudi sur 3 (jours de décharge d'enseignement pour le travail de direction) par Maguelone LUTHEREAU.

Le projet d'école a été présenté en conseil d'école le 10 novembre. La priorité est mise sur l'amélioration du climat scolaire. L'école a d'ores et déjà validé le niveau 1 de labellisation programme pHARe contre le harcèlement scolaire.

Le dossier de candidature pour le projet de renaturation de la cour de récré, projet co-construit avec la municipalité a été déposé auprès du PNR (Parc Naturel Régional) vallée de la Rance, Côte d'Émeraude et a été retenu. En parallèle l'école poursuit ses partenariats avec le Parc : école dehors, interventions de la Maison de la Rance et de la Maison des Faluns et participera à la labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable), le dossier est à déposer en mars.

Ces 2 premières périodes ont déjà donné lieu à quelques projets et sorties en lien avec les objectifs définis dans le projet d'école 2024-2029 :

Les maternelles et les cycles 2 et 3 ont entamé le cycle cinécole au cinéma de Dinan avec une 1ère projection ''Petits contes sous l'océan'' pour les petits Hola Frida ! pour les CE2 et CE2-CM1.

Les élèves des 4 classes de cycle 2 et 3 ont participé au cross de la solidarité à Dinan, le vendredi 17 octobre, dans le cadre d'une rencontre inter-écoles organisée par l'USEP.

Il y a aussi eu la sortie d'automne dans la campagne alentour pour la classe de petits.

L'habitude est prise maintenant et les élèves volontaires de CE2, CM1 et CM2 et leurs familles étaient présents en nombre à la cérémonie du 11 novembre pour chanter ''Allons enfants et la Marseillaise ''.

Le partenariat avec la Bibliothèque municipale a repris : les classes sont accueillies par Nicolas le mardi ou le jeudi 1 fois par mois.

Je tiens à remercier les parents qui s'investissent pour l'école :

- les 7 parents élus représentants au conseil d'école et les parents ayant voté. Le taux de participation 60,63 % cette année montre l'intérêt que les parents ont pour l'école et ce qui s'y passe.
- les parents membres de l'APE qui grâce à leurs actions financent les transports, les sorties et du matériel pour les classes, nous permettant de mener à bien de nombreux projets.
- les parents qui donnent du temps pour accompagner les sorties...

Avec l'Inspection académique nous sommes déjà dans les prévisions pour la rentrée 2026. Je demande donc aux familles souhaitant scolariser à la rentrée prochaine (septembre 2026) un enfant né en 2023 ou avant, de passer faire l'inscription en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Les élèves et l'équipe éducative de l'école publique présentent aux Plouasnaises et Plouasnais leurs vœux pour l'année 2026.

Régine HENRY, directrice.

École primaire privée Saint Joseph

La vie de l'école

Notre effectif pour cette année scolaire 2025/2026 est de 48 élèves : 28 en maternelles / CP et 20 en classe de CE / CM.

« Découvrons la Bretagne » est le thème de travail retenu cette année : nous découvrirons notre région à travers ses spécificités (paysages, cuisine, instruments de musique, chants et danses, contes et légendes…). De plus, les élèves de CE/CM partiront début février, pour un séjour « graine de conteur », à Plouha.

Nous avons la chance de bénéficier cette année de l'intervention de Solène, musicienne de l'école de musique de Dinan, qui travaille le chant et la danse avec tous les élèves.

Solène intervient chaque semaine depuis septembre ; elle poursuivra ses interventions jusqu'au spectacle de Noël où elle sera présente pour accompagner les enfants, avec ses instruments.

Comme l'année dernière : Nicolas, animateur sportif sur la commune de Plouasne, est présent chaque mardi midi sur la cour de l'école. Il apporte avec lui du matériel et des activités variées afin de faire vivre aux enfants des temps de récré plus sportifs ! Les enfants l'apprécient beaucoup.

De plus, les élèves de l'école retrouvent Nicolas, une fois par mois, à la bibliothèque.

Les événements vécus

En septembre, octobre et novembre :

- célébration de rentrée dans l'enceinte de l'école avec le Père Guillaume de Montgolfier.

- opération "Nettoyons la Nature". Toute l'école s'est mobilisée.

- 11 novembre : les enfants ont chanté « Allons enfants » lors de la commémoration, élèves et enseignants des deux écoles se sont retrouvés autour d'un projet commun, avec l'accompagnement de Mme Elisabeth Bordeau.
- 17 novembre : sortie automnale pour les élèves de l'école.

En décembre :

- 4 décembre : « animation tri et déchets » pour les élèves de la classe de CE/CM.
- 15 décembre : la classe des CE/CM est allée rendre visite aux seniors de la Résidence des Mares.
- 18 décembre : célébration de Noël et visite de la crèche chez les religieuses de St Pern
- 19 décembre : spectacle de fin d'année et passage du Père Noël.

Très bonne fin d'année à tous.

Anne-Sophie BONIN, directrice de l'école

Ma classe au cinéma : un dispositif au cœur de l'éducation au cinéma et à l'image

Faire découvrir aux élèves le cinéma en salle

Né il y a plus de 30 ans à partir d'initiatives locales, Ma classe au cinéma, dispositif national d'éducation artistique et culturelle (EAC), permet chaque année à près de deux millions d'élèves et d'apprentis de découvrir la richesse de l'univers cinématographique, avec un accompagnement pédagogique de leurs enseignants.

Fidèle à l'ambition fondatrice de l'EAC, le dispositif permet à chaque élève de se doter d'une véritable culture cinématographique tout au long de sa scolarité : enrichir sa connaissance du cinéma, nourrir son expérience de spectateur, favoriser la rencontre avec les œuvres et les artistes, et encourager la fréquentation des salles de cinéma sous toutes leurs formes.

Piloté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et porté par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) avec le soutien des collectivités territoriales, le programme se décline en quatre volets complémentaires : Maternelle au cinéma (expérimenté dès 2014 et généralisé en 2022), École et cinéma (1994), Collège au cinéma (1989) et Lycéens et apprentis au cinéma.

Ma classe au cinéma repose sur trois principes :

- proposer aux élèves, trois fois par an, de découvrir un film en salle d'un contenu et d'une durée adaptés à leur âge ;
- accompagner ces projections d'une vision pédagogique assurée, avant et après la séance, par des enseignants volontaires sur le temps scolaire ;
- développer à cette occasion la cinéphilie des élèves mais aussi leur esprit critique, leur curiosité pour la diversité de la création et leur ouverture sur le monde.

Inscrit dans le cadre d'un projet de classe, le dispositif est porté par les professeurs des écoles dans le premier degré et par une équipe éducative élargie dans le second degré. Il encourage ainsi la transversalité entre les disciplines.

Dispositif phare de la politique d'éducation à l'image, Ma classe au cinéma facilite l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture et à l'écriture cinématographiques et participe à la réduction des inégalités géographiques, sociales et culturelles.

Comment ça fonctionne ?

La sélection des films s'opère à deux niveaux :

- **au niveau national :** un comité établit, pour l'ensemble des classes d'âge, un catalogue d'environ 100 films, qui est enrichi de 5 à 10 films supplémentaires par an ;
- **au niveau régional ou départemental :** un comité choisit chaque année dans la liste nationale les 3 à 5 films à être projetés aux élèves de son territoire.

Ces différents comités sont composés de représentants du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Culture et du CNC, de représentants du secteur de la petite enfance dans le cas de Maternelle au cinéma, ainsi que des professionnels du cinéma : exploitants de salles, producteurs, cinéastes, scénaristes.

Le succès de ce dispositif résulte autant de sa dimension nationale et locale que de son fonctionnement partenarial entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, les collectivités territoriales, les établissements scolaires et les salles de cinéma, Ma classe au cinéma repose notamment sur :

- des supports pédagogiques utilisés par les enseignants conçus par des professionnels sous l'égide du CNC : fiches films, fiches cinéastes, fiches thématiques, analyses des séquences, etc. ;
- 80 000 enseignants volontaires de tous niveaux, soit un enseignant sur dix, pour accompagner leurs élèves durant l'année scolaire ;
- 1 700 salles de cinéma, notamment d'art et d'essai, qui accueillent les trois projections annuelles destinées aux élèves;
- 150 coordinations locales, structures d'action culturelle qui coordonnent le travail des salles, des enseignants et des autres intervenants (artistes, techniciens) ;
- la coordination nationale des dispositifs Maternelle, École et Collège au cinéma assurée par L'Archipel des lucioles (association représentant de très nombreux acteurs locaux et nationaux de l'éducation au cinéma et à l'image) et, pour les lycéens et apprentis au cinéma, par le CNC ;
- un financement du dispositif par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture (directions régionales des affaires culturelles et CNC) et les collectivités territoriales de tous niveaux.

Source : www.education.gouv.fr

Le collège La Gautrais

Depuis Septembre, le collège de Plouasne a réalisé de nombreuses actions et activités en lien avec les disciplines enseignées et le vivre ensemble.

L'année s'est ouverte pour les 6e sur le bien connu séjour d'intégration à Lancieux ; deux journées dédiées à la pratique d'activités nautiques afin de partager des moments conviviaux en collectivité pour des élèves découvrant l'univers du collège de La Gautrais.

Le collège accueille pour la sixième année consécutive un assistant de langue anglaise. Cette année l'équipe d'anglais a la chance d'être rejointe par Vicky qui est originaire du Nord de l'Angleterre. Les élèves apprécient des temps d'échanges avec un locuteur natif qui les aide à prendre la parole de manière spontanée et à progresser.

Le 4 décembre étant la Journée Internationale des Assistants, les 4e ayant choisi l'option LCE (Langues et Cultures Européennes) et DNL (Discipline Non Linguistique) réaliseront un magazine regroupant des articles en anglais sur les assistants de la Gautrais. En effet, depuis la rentrée, en plus de la LCA (Langue et Culture de l'Antiquité) et du chant choral, le collège propose désormais une heure de LCE et de DNL aux 4e et aux 3e.

L'autrice illustratrice Amandine Delaunay était en résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen de Dinan pour deux mois, dans un projet de création de roman graphique.

Le lundi 6 octobre, elle a aussi pris le temps de venir au collège et y a rencontré tous les élèves de 5e, qui travaillent actuellement sur les récits de voyage.

Ensemble, ils ont échangé sur son métier, sa formation, ses voyages. Puis elle a proposé un atelier d'illustration aux élèves sur le thème de la faune des bords de Rance.

Un moment riche pour les élèves, en découvertes et en pratique artistique.

Le vendredi 17 octobre a eu lieu le premier défi de cette quatrième saison d'Olympiades. D'autres défis (en lien avec les apprentissages) seront proposés les vendredi après-midis de veille de vacances et un mercredi matin. Ils visent à travailler de manière ludique des sujets abordés en cours et à développer l'entraide au sein des groupes classe.

4 élèves germanistes se sont rendus chez des correspondants allemands pendant deux semaines (dont une pendant les vacances) et ont ainsi pu s'immerger dans la vie de leurs familles hôtes, vivant à leur rythme et participant aux cours de leur correspondant. Ces 4 élèves allemands seront accueillis à leur tour au collège du 16 au 27 mars.

A bicyclette, les 14 latinistes de 3e ont eu la chance de mesurer l'importance de la villa gallo-romaine du Quiou : imaginer

vivre au premier siècle de notre ère, comprendre les évolutions de l'agencement du lieu, s'informer sur les méthodes de construction antiques, les outils utilisés à l'époque ou bien encore la nourriture… un joli voyage spatio-temporel.

Le 4 novembre, les délégués élus début octobre ont reçu une formation à la mairie de Plouasne.

Le 6 novembre a eu lieu la journée de lutte contre le harcèlement. Une banderole a été créée par les ambassadeurs pHARe (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École) en collaboration avec leur professeure d'Arts Plastiques, des badges NAH (Non Au Harcèlement) ont été distribuées aux adultes et aux enfants, un panel de livres sur le sujet du bien vivre ensemble et de la notion de harcèlement est encore disponible au CDI afin de sensibiliser les élèves à ce sujet.

Une classe de 5e a pu profiter d'un après-midi Classe Dehors grâce à Anne-Charlotte Potel, représentante du parc naturel régional de la Vallée de la Rance, l'occasion pour les professeurs, de tenter au mieux de s'emparer des espaces autres que la classe afin de s'adapter à tous les profils d'élèves, de favoriser un apprentissage flexible.

Amitiomètre des 6èmes A
Année 2025/2026
Une personne qui publie des photos de moi sans me le demander
Une personne qui peut choisir mes fréquentations
Une personne qui doit faire mes devoirs si j'en ai besoin
Une personne qui peut critiquer mes affaires
Une personne de même genre que moi
Une personne qui peut regarder dans mes affaires sans me le demander
Une personne qui peut porter mon cartable
Une personne à qui je pardonne tout
Une personne à qui je peux tout demander
Une personne qui a les mêmes goûts/idées que moi
Une personne qui gardera toujours tous les secrets que je lui confie
Une personne avec qui je peux ne pas être d'accord/me disputer
Une personne qui peut m'alerter sur mes fréquentations, mes actes
Une personne avec qui on est ami pour la vie
Une personne qui fait attention à mon bien-être
Une personne qui m'apprécie malgré mes défauts
Une personne qui m'aide et me soutient quand je ne vais pas bien
Une personne à qui je peux me confier/ qui peut se confier à moi

Dans le cadre d'EVARS (Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle), les deux classes de 6e ont conçu leur « amitiomètre », un outil précieux, pensé par et avec eux, qui suit un peu le modèle du harcèlomètre ou du violentomètre, afin de pouvoir évaluer certaines actions ou paroles comme faisant partie d'une amitié seine ou non.

Dans le cadre du festival du cinéma allemand « l'Automnale », le 14 novembre, une sortie cinéma a été organisée pour les élèves germanistes de 5e et 4e. Les deux classes ont eu la chance d'aller voir en version originale sous-titrée le film Das geheime Stockwerk (l'Etage Secret), en avant première au cinéma Emeraude de Dinan.

Le film, réalisé par Norbert Lechner a obtenu le Grand Prix du Jury CINÉ + Family au festival « Mon premier Festival » à Paris édition 2025. Les élèves ont pu découvrir une œuvre en langue allemande, et étudier son contexte historique à travers l'histoire du film. Ils ont pu poursuivre l'analyse en classe, et comprendre le quotidien des personnages du film à cette époque.

Afin d'aider le collège à financer le voyage à Barcelone des 3e et pour que ces projets perdurent car beaucoup sont les établissements qui ne peuvent plus se permettre de proposer de séjour à l'étranger, le collège a lancé une collecte de don via la plateforme de collecte participative de l'éducation nationale : La Trousse à Projets. Des affiches sont disponibles dans vos commerces de proximité et chacun peut y participer, même petitement afin de favoriser un éveil culturel et linguistique, ainsi qu'une confiance en soi, une autonomie des élèves.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TROUSSE PROJETS
Séjour à Barcelone !
Faites un don au profit du voyage des 3e de Plouasne.
Entreprises :
60 % de réduction fiscale
Particuliers :
66 % de réduction fiscale

Vous pouvez retrouver les aventures de nos collégiens sur le site du collège : college-plouasne.ac-rennes.fr et sur Instagram : @college_plouasne

L'association Bien Vivre à la Saisonnais

renouvelle sa randonnée d'automne et voit plus loin !

Le samedi 4 octobre dernier, l'association Bien Vivre à La Saisonnais a organisé sa deuxième randonnée au profit de ses actions en faveur de l'amélioration, la sécurisation et la protection du cadre de vie de ce hameau.

La journée s'est très bien passée pour les 24 participants qui ont (re)découvert le barrage du Néal au cours d'une randonnée d'une dizaine de kilomètres. C'est Camille, notre plus jeune participant (7 ans), qui guidait le groupe et le prévenait des endroits glissants ! Le pique-nique, proposé par l'association, a été l'occasion d'échanges toujours empreints d'une très bonne ambiance, au son des guitares de Lionel et Laurent !

Cette journée a permis de revoir avec plaisir des personnes qui avaient déjà participé à notre première randonnée, mais aussi de rencontrer de nouvelles personnes qui venaient parfois de bien loin…

Réservez vite !!!

L'association organise, le SAMEDI 17 JANVIER à 19h30 à l'Espace Dériole de Plouasne, une représentation de la pièce « L'arme à l'œil ». Utiliser le rire et la dérision pour mettre le doigt sur des injustices de notre monde. C'est ce que propose la Compagnie du Loup au travers de cette création, mêlant théâtre et chorégraphies, et mettant en scène des textes d'auteurs (Dubillard, Ribes, Valentin entre autres…) qui se sont opposés à toutes les hégémonies par un éclat de rire !

Pour réserver, rien de plus simple ! Rendez-vous sur notre billetterie en ligne : https://www.helloasso.com/associations/bien-vivre-a-la-saisonnais/evenements/billetterie-theatre-l-arme-a-l-oeil

Le prix de l'entrée est de 9€. Pour celles et ceux qui souhaiteraient adhérer à l'association pour l'année 2026, vous pouvez régler votre adhésion avec l'entrée au prix de 28€. Un temps d'échange après la représentation sera proposé en présence des comédiens ! Pendant ce temps d'échange, un espace petite restauration sera disponible. Nous vous attendons très nombreux pour découvrir cette troupe !

Les adhésions pour l'année 2026 seront disponibles bientôt ! N'hésitez pas à contacter l'association par mail à l'adresse : ***bienvivrealasaisonnais@gmail.com***

À très bientôt !

Bibliothèque municipale de Plouasne

Une bibliothèque associative favorise l'échange d'idées et le partage de connaissances. Elle contribue à la diversité culturelle, elle renforce les liens entre les membres, elle offre un espace de détente et de réflexion.

Rejoignez-nous !

La bibliothèque de Plouasne vous accueille tous les mardis, mercredis et samedis au Pôle Culturel et vous propose près de 7000 ouvrages à emprunter ou consulter sur place : romans, BD, documentaires, DVD et CD. Il y en a pour tous les goûts et nous sommes à l'écoute de nos adhérents lecteurs quant à la sélection des ouvrages. En effet, chaque année de nouveaux livres viennent enrichir notre fonds et nous veillons à satisfaire le plus possible les demandes de chacun, que ce soit lors de la période d'achats ou lors des réservations auprès de la BCA de St Brieuc/Plérin.

Au sein du conseil d'administration, nous avions également à cœur de renouer le contact avec les enseignant(e)s et les enfants des écoles de la commune. Tous ont répondu favorablement à notre proposition et nous sommes ravis de les recevoir pour la 3ème année scolaire consécutive. Toutes les classes de l'école publique et de l'école St-Joseph viennent régulièrement 1 fois par mois pour lire et participer aux ateliers proposés et animés par Nicolas Dallet. Cette année 2025 a été particulièrement riche en animations ouvertes à tous :

1ère chasse aux œufs le samedi 12 avril

Une vingtaine d'enfants de 3 à 10 ans a participé à cet événement. Deux espaces avaient été définis : un espace pour les petits de 3 à 6 ans au sein du jardin intérieur du pôle culturel et un espace pour les plus grands au Théâtre de Verdure, à côté de la bibliothèque. Tous, panier ou seau à la main et sourire aux lèvres, se sont empressés d'aller chercher plus de 400 œufs cachés un peu partout !

Après s'être bien défoulés, un temps plus calme était proposé aux enfants : coloriages de Pâques, petites histoires racontées aux plus petits et temps de lecture individuel pour les plus grands.

La matinée s'est terminée par un petit jus de fruits et bien évidemment la récompense finale : la distribution des œufs répartis équitablement dans tous les paniers !

Nous vous donnons rendez-vous en 2026 avec, pourquoi pas, des idées nouvelles.

Fête d'Halloween le vendredi 31 octobre

Plusieurs enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus vêtus de leur plus beau costume pour fêter Halloween et partager un moment convivial et récréatif avec les copains-copines : coloriages et contes d'Halloween pour les plus petits, jeu du Loup-Garou – qui a remporté un franc succès – et autres jeux pour les plus grands.

Un goûter était offert par l'association avec distribution de bonbons.

Vacances scolaires

Durant les périodes de vacances scolaires, Nicolas a proposé des activités ludiques pour occuper vos enfants. Un grand merci à lui pour tous ces moments qu'il sait animer avec succès ; il y a de plus en plus d'enfants à participer et l'équipe associative s'en réjouit.

Prochain rendez-vous aux vacances de février.

Et en cette fin d'année, pourquoi n'offririez-vous pas une année de lecture à un proche, un(e) ami(e), un enfant ? Des cartes cadeaux sont en vente à la bibliothèque.

Informations pratiques

Horaires des permanences : mardi de 10h00 à 12h00 & samedi de 10h00 à 12h30

Adhésions : gratuité jusqu'au 6ème anniversaire • 8 € à partir de 6 ans (pour 1 an de lecture) • 3 € pour la carte informatique à la 1ère inscription

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026.

Les spectacles d'Ev'ydanse

Depuis Septembre, les cours ont lieu à l'école de Saint-Pern, les lundi, mardi et mercredi. Tous les adhérents d'Ev'ydanse préparent un nouveau spectacle qui aura lieu le samedi 13 à 20h et le dimanche 14 Juin à 15h à l'Espace Dériole.

Les Bout'chous à La Gare

L'Asso Plouasnaise des Bout'chous est une association pour les assistantes maternelles de la commune.

Depuis 10 ans, la commune nous laisse à disposition le vendredi matin un local à La Gare et nous les remercions.

Dès que le temps le permet, nous faisons des balades sur le sentier. Nous disposons aussi d'une structure de jeux installée par la commune, en plein air sur l'espace vert de La Gare.

Les nouvelles assistantes maternelles sont toujours les bienvenues avec les enfants dont elles ont la garde.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Evelyne LAUNAY Présidente.

Utilisons Nos Mains

L'exposition de l'association le week-end du 11/12 octobre a été un succès. Le patchwork et la couture, réalisés en majorité à partir de tissus de récupération, représentaient la majorité des projets présentés. Les visiteurs ont également pu découvrir les travaux de point de croix, cartonnage, et poterie.

Le Comité des Fêtes de Plouasne

Le Comité des Fêtes a clôturé l'année 2025 en beauté avec le repas des bénévoles, organisé le samedi 8 novembre 2025. Ce moment de partage, de surprises et de bonne humeur a permis de remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie tout au long de l'année. Grâce à vous, nos événements vivent et rassemblent !

L'année 2026 s'annonce déjà bien animée, avec quatre rendez-vous incontournables à noter dans vos agendas :

- La braderie de printemps – le dimanche 12 avril 2026
- La fête communale – le samedi 25 juillet 2026
- Le concours de palets – le dimanche 13 septembre 2026
- La braderie d'automne – le dimanche 18 octobre 2026

Nous avons hâte de vous retrouver pour ces nouveaux moments de convivialité et de partage !

L'ensemble du Comité des Fêtes remercie encore tous les bénévoles et participants pour leur implication et leur bonne humeur.

Vous pouvez nous joindre :
par téléphone au 06 33 65 33 49
par mail cdfplouasne@gmail.com

Le Marais Fertile à Plouasne • Une nouvelle étape pour le projet

Dorénavant vous pourrez retrouver les informations du Marais Fertile » dans les pages « Artisans et Pros »

L'association Le Marais Fertile a laissé place cette année à une entreprise agricole. Cette évolution a été rendue possible grâce aux nombreux visiteurs et soutiens reçus depuis trois ans. Merci à toutes et à tous.

Plantes en racines nues : c'est le moment d'acheter

La pépinière propose :

- des arbustes,
- des petits fruitiers,
- des plantes adaptées à nos sols, cultivées en pleine terre et vendues en racines nues, une solution simple, économique et idéale pour planter l'hiver.

Les réservations sont ouvertes pour un retrait sur rendez-vous à La Ribaudais.

Nouveautés 2025–2026

Des sirops aux plantes sauvages de la prairie ainsi que des sels aromatisés sont disponibles en plus des arbres de la pépinière. Une jolie façon de mettre en valeur le terroir plouasnais. (séries limitées – produits locaux)

Où me retrouver ?

- À la ferme : sur réservation, à La Ribaudais (au pied du barrage de Rophemel)
- Marché de producteurs d'Évran
- Marché des Jardins de la Tisonnais (Saint-Maden)
- Autres dates et marchés : à consulter sur le site

06 59 05 45 12 & contact@lemaraisfertile.fr
www.lemaraisfertile.fr

Etyope Zumba

Venez vous amuser et vous défouler sur des rythmes latinos dans une ambiance conviviale et festive.

Les cours sont accessibles à tous et il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre.

Les cours ont lieu chaque jeudi (hors vacances scolaires) à 19 h 15 à l'espace Dériole.

Contact : Sylvie 02 99 09 50 47

Gym pour adultes

C'est à partir du 8 septembre que notre saison sportive a repris les lundis de 19 h à 20 h à la Salle Omnisports et les mercredis de 10 h 45 à 11 h 45 à la Salle des Fêtes, Rue de la libération.

Les séances de sport sont assurées par Emilienne Percherel Berthault, diplômée d'un brevet d'état et d'une spécialisation au Sport Santé dont l'association est reconnue depuis 2015 "club sports, santé, bien être"

Nos pensées vont vers la famille d'un fidèle membre qui nous a quitté brutalement le 11 novembre.

Vous pouvez nous rejoindre pour pratiquer une activité physique régulière et dans une très bonne ambiance (2 séances découvertes sont offertes).

Le bureau vous adresse ses vœux de Bonne et Heureuse Année 2026, Joie, Santé, Bonheur à tous.

sportpourtous.plouasne@gmail.com

Yoga à Plouasne
Saison 2025/2026

« Un temps pour soi, se poser, se ressourcer »

Intervenantes Véronique HARDY et Aurore MARGUERIN

Enseignantes certifiées efyo, école de yoga membre de la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga. Post-formation Yoga avec l'approche ayurvédique Yogamrita

En septembre 2013, soutenue par l'association de yoga ANANDA, j'ai ouvert un cours hebdomadaire de Yoga à Plouasne. Depuis 12 ans j'accompagne les pratiquants et pratiquantes dans une pratique de Hatha Yoga et Yoga Nidra.

En janvier 2026 je pars en retraite et j'ai le grand plaisir de transmettre ce cours à Aurore Marguerin à qui je fais pleinement confiance. Depuis le printemps dernier nous collaborons ensemble à cette mise en place dans la fluidité avec l'association ORAYAME qui reprend l'organisation du cours.

Contact ANANDA : Véronique HARDY
vero-gaetan@orange.fr • www.rennes-yoga.net

« Équilibre, Calme, Harmonie »

La pratique du mercredi soir à Plouasne, qui mêle douceur et profondeur, aide à relâcher les tensions, à apaiser le mental et à revenir à soi en fin de journée. La pratique est axée sur la fluidité du geste porté par le souffle.

C'est un moment pour retrouver l'équilibre, calmer l'agitation intérieure et clore la journée dans la présence et la sérénité. Je suis très heureuse de prendre la succession de Véronique Hardy sur ce cours après avoir enseigné le yoga pendant près de 10 ans en Brocéliande.

Contact ORAYAME : Aurore MARGUERIN
orayame@outlook.com • www.core-ame.fr
Séances le Mercredi soir 18h30/20h00

à retenir !

Le Moto Cross 2026 se déroulera les 7 et 8 mars à la Vallée du Tertre.

Le samedi : Mini Cross 50 et 65cc, Espoirs 85cc, Championnat de Bretagne VÉTÉRANS et Trophée Club de la Ville de Dinan. Le Dimanche : Championnat de Bretagne MX BREIZH MX1 et MX2.

Le Dojo de Plouasne
a fait sa rentrée avec France Judo

Le Dojo Pays de Plouasne peut s'appuyer sur la campagne de communication de France Judo : « Nos valeurs nous unissent » qui se présente comme une fresque humaine puissante, un film manifeste, un hommage collectif à la transmission par le judo.

La Fédération affirme avec force la mission éducative, sociale et citoyenne du judo, à travers les huit valeurs fondatrices de son code moral : politesse, courage, sincérité, contrôle de soi, amitié, modestie, respect, honneur.

Le judo forme les héros de la vie.

Voilà la conviction profonde portée par France Judo dans un film manifeste réalisé par le réalisateur franco-irlandais Scott Carthy. Le film de campagne donne vie à un judo incarné, intergénérationnel, inclusif, dans lequel chacun peut se retrouver. Il met en lumière des visages emblématiques et des anonymes, tous porteurs d'une même force tranquille :

- Teddy RINER : triple champion olympique en 2012, 2016 et 2024 / 11 fois champion du monde
- Shirine BOUKLI : médaillée de bronze Jeux Olympiques de Paris 2024 / Vice-championne du monde 2023, Quadruple championne d'Europe 2020, 2022, 2023 et 2025
- Nacer ZORGANI : 5e aux Jeux Paralympiques de Paris 2024
- Romane DICKO : Médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024 / Championne du monde 2022
- Emma MELIS : Championne de France juniors 2025
- Kelvin RAY : Médaillé de bronze au championnat de France senior 2024
- Larbi BENBOUDAOUD : Vice-champion olympique à Sydney 2000 / Champion du monde 1999
- Frédéric LECANU : Champion de France 2005
- Marie-Paule PANZA : Vice-championne du monde 1980
- Sarah-Léonie CYSIQUE : Vice-championne olympique à Tokyo 2020, Médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Paris 2024
- Des dizaines de pratiquants, enfants, enseignants, seniors

Ce film est une ode à l'apprentissage, à la résilience, au dépassement de soi et à la solidarité.

Un sport ancré dans les territoires et la société

Avec 5 200 clubs répartis dans toute la France, France Judo est l'une des fédérations sportives le plus ancrée localement. Elle agit dans les écoles, les quartiers, les zones rurales, les entreprises ou les établissements spécialisés. Partout où le judo peut être un levier éducatif, un facteur d'émancipation ou un soutien à la santé.

Stéphane NOMIS, Président de France Judo :

« Cette campagne marque une étape essentielle pour notre fédération. Elle affirme notre ambition : faire du judo un outil d'éducation, de construction personnelle et d'impact social. En valorisant nos valeurs, nous montrons que le judo aide à grandir, à se structurer, à trouver sa place dans la société. C'est toute la vocation de France Judo : accompagner la jeunesse pour former des citoyens libres, responsables et engagés. »

Notre club Dojo Pays de Plouasne compte 44 licenciés de 4 à 69 ans. Les inscriptions sont possibles toute l'année avec 2 essais gratuits à la Salle des Fêtes.

Les horaires :

- Le lundi 17h15/18h pour les 4/6 ans,
- 18h/19h pour les 9 ans et +,
- 19h/20h15 Taiso (renforcement musculaire cardio relaxation) pour ado/adultes
- Le mercredi 15h30/16h30 pour les 7/9 ans - Professeur : Jean-Luc GERARD 6ème dan

Contacts :

- Laurence BAZY présidente du DPP
- Béatrice TIPPING secrétaire
- Camille PECHARD secrétaire adjointe
- Sophie MAUGER trésorière

Réseaux sociaux : Facebook : Dojo Pays de Plouasne

Le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous sur le tatamis dès le 5 janvier 2026.

Thach-Su Qwan ki do
à Plouasne

Le Thach-Su Qwan ki do Plouasne a ouvert ses portes en septembre 2025. Pour sa première saison sportive dans la commune, ce sport de combat sino-vietnamien compte déjà 27 adhérents.

Les cours sont assurés par Tao Su Philippe BESNARD (ceinture noire 5e Dan) le mardi de 19h30 à 21h et par Huan Su Sandra ARMAND (4e cap bleu) le jeudi de 18h à 19h30 pour les jeunes de 8 à 15 ans. Les babys (4-7ans) sont accueillis par Sandra le mercredi de 17h15 à 18h.

Cette discipline permet d'apprendre à se défendre en cas d'agression. Pour cela, nous enseignons des techniques de combat, des projections, des balayages, de la self-défense mais également du combat codifié seul ou à deux.

Le qwan ki do se pratique également en compétition. Nos jeunes expérimentés seront en compétition à St Memmie (51) en février 2026. S'ils sont sélectionnés, ils pourront défendre les couleurs de Plouasne aux championnats de France à Frontignan (34) au mois de mars.

Le Thach-su Plouasne a pour objectif de continuer à se développer sur la commune, le secteur mais également au niveau national avec les compétitions. Nous souhaitons dans les années à venir, continuer à développer le Qwan ki do pour les enfants et les jeunes mais également créer une section pour les adultes hommes et femmes.

Si vous souhaitez nous aider dans notre pratique, n'hésitez pas à nous contacter car nous sommes à la recherche de sponsors afin de continuer à équiper ce jeune club de sport. Cela nous aiderait également à financer les compétitions qui sont loin et qui ont un coût conséquent pour les familles.

ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS
Mme BOUCHET Christine
12, Allée du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

AMICALE DES POMPIERS
Mme FRESNOY Anaïs

APE ÉCOLE PUBLIQUE
Mme BLANCHARD Graziella
presidenceapeplouasne@gmail.com

APEL ÉCOLE PRIVÉE
Mme TUHEILLE Sabrina
06 37 60 25 06

ASSO LES BOUT'CHOUS
Mme LAUNAY Evelyne
19, Allée du Hil - PLOUASNE
02 96 86 41 19

ASSO NATURE SAUVAGE ET VIVANTE
Formation et ateliers dans le bien-être
naturesauvageetvivante@gmail.com

ASSO SAINT JOSEPH
M Michel PETITPAS
02 96 86 41 56

BIBLIOTHEQUE
Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

BIEN VIVRE À LA SAISONNAIS
M. Mickaël Pautonnier
bienvivrealasaisonnais@gmail.com
www.helloasso.com/associations/bien-vivre-a-la-saisonnais

CHASSE (SOCIÉTÉ DE)
Mr NEVEU Jacky
06 86 96 70 64

CERCLE CULTUREL RANCE LINON
Mme PEIGNÉ Laurence
1, Le Préèl
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CLUB MULTICOLLECTIONS
Mr CLERET
06 16 04 57 59

COMITÉ DES FETES
06 33 65 33 49
cdfplouasne@gmail.com

COUTURE UTILISONS NOS MAINS
Mme PEARCE Karen
11, Lantran
02 96 86 45 55
revolution_1789@hotmail.co.uk

DANSER POUR LA JOIE ET LA SANTÉ
Mme HERBEL Françoise
02 96 85 18 59

DANSES LATINES FLOW EN DUO
Mr COULOMBEL Bertrand
06 37 19 65 13

EVY'DANSE
Mme AUBEY Céline
17, Allée des Ferrières
06 65 61 86 65

FIT & RUN
Mr CASTEL Ludovic
06 17 72 77 45
ludoviccastel@sfr.fr

FNACA
Mr GLÉMÉE Jean
11, Berbossou
02 96 83 45 70

FOOT - US PLOUASNE SAINT-JUVAT
Mr BAZY Yves
2, La Ville es Neveu
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39

FOYER SOCIO EDUCATIF
Collège la Gautrais

GYMNASTIQUE ADULTES
Mme RAMARD Huguette
2, La Bourdelais
02 96 86 46 48
sportpourtous.plouasne@gmail.com

JUDO - DOJO PAYS DE PLOUASNE
Mme Laurence BAZY
Salle des Fêtes
7 bis, Rue de la Libération
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

LES FOURMIS SOLI'TERRE
Protection de l'environnement en milieu rural
06 61 68 77 70
lesfourmissoliterre@gmail.com
facebook : les fourmis soli'terre
www.lesfourmissoliterre.fr

MOTO CLUB DINANNAIS
Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC
Mme LE QUELLEC Jeannie
06 09 21 07 27

PÊCHE - GAULE PLOUASNAISE
Mr ROUAULT Louis
9, La Gautrais
02 96 86 46 36

PÊCHE SPORTIVE TEAM SENSAS RANCE NEAL
Mr RUAULT Pierrick
43, Le Plessis Augat
02 96 86 47 81
ruault.pierrick@wanadoo.fr

PIERRES VIVES
Mairie
22630 LE QUIOU

PLOUASNE EN FOLIE
M. Alain GALLAIS
Mme Nathalie ALIX
06 72 37 85 32
sauzet.nathalie@orange.fr

QWAN KI DO
Salle des Fêtes
Rue de la Libération
Tél : 06 82 96 30 49
qwankidoplouasne@gmail.com

RETRAITÉS - CLUB DE LA BONNE HUMEUR
Mr MERLET Jean-Baptiste
10, Allée du Domaine
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

THÉÂTRE - PLOUANAD EN SCÈNE
Mme CHANSAVOIR Anita
06.42.95.00.72
Mr AUBRY Robert (Vice-Pdt)
06.66.56.35.82

THÉÂTRE POUR ENFANTS
Cie à Corps Perdus
Marion PETITJEAN-LACROIX
06 83 09 83 65
cieacorpsperdus@gmail.com

YOGA - ANANDA
Cours à Plouasne et stages
Association ORAYAME
Aurore MARGUERIN
Enseignante de Yoga
orayame@outlook.com

ZUMBA
Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51

L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie@plouasne.fr
Tél. 02.96.86.48.19

TRAVAUX - HABITAT

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

B.S.E.M
M Yoann MAINGUY
Vente bois de chauffage, abattage, aménagement espace vert, entretien
66 bis, La Laubaudais
yoannmainguy2@gmail.com
06 70 92 32 01

LES JARDINS DE LA BIOSPHÈRE
BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02 96 87 56 54

G PAYSAGE
Guillaume TROUCHARD
Entretien jardin, tonte, débrouissaillage
7, la ville Ory
gpaysage22@gmail.com
06 25 98 06 95

N.L CRÉATIONS
Nicolas LHOMME
Terrasse, Aménagements extérieurs, Dallage-pavage
15, la robinerie
nl.creations22830@gmail.com
06 32 85 73 64

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

CETRI
MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06 63 60 32 66
Fax 02 96 83 44 74

GUEROC PIERRICK
Électricien
19, Lantran
02 96 83 48 26

MARCELLE BENOÎT
Électricien, plomberie
17 Rue B Dugueslin
02 96 86 48 08

TIPPING STÈPHEN
Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02 96 86 49 51

VILANON SERVICES
Électricité et travaux menuiseries
4 Bis, Place de la Poste
02 96 86 40 51

MAÇONNERIE

AAMV RÉNOVATION
MAZILLE Antoine
Aide aux particuliers pour la réalisation de rénovation ou extension d'habitat
aamvrenovation@gmail.com
22830 Plouasne
07 66 38 50 66

DAUGAN JEAN-YVES
Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02 96 86 48 40

L2C CONSTRUCTION
Maçonnerie neuf, rénovation et travaux
9 ter, Rue B Dugueslin
06 63 57 76 79

ROBIN RÉNOVATION
Travaux de rénovation, agrandissements, pierres, murs de clôture, puits, ouvertures
15, La Rodais
06 73 55 32 27
gr.renovation22@gmail.com

MENUISERIE

ALIX CONSTRUCTION
Couverture, charpente et menuiserie
34, Le bois Genilleul
alix.constructions@gmail.com
07 62 08 24 72

AMENUISERIE
Alexis MARTIN - Menuiserie
4, ZA de la Gare
06 63 23 52 25

ART ET BOIS
Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02 96 86 42 01 - 06 01 64 48 61

CZ YA SAS
Couverture, zinguerie, pose de vélux, démoussage, ramonage
L'Aulnal - 35580 Lassy
czya@laposte.net
06 13 35 10 71 - 06 66 06 57 46

DG COUVERTURE
Couverture
dg.couverture27@gmail.com
06 74 94 85 39

FB COUVERTURE
Couverture Neuf, rénovation, réparation et ramonage
Brécheteau Frédéric
frede.brech@gmail.com
22830 Plouasne
06 51 63 44 04

GOUGH PAUL
Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02 96 86 46 18

LES SABLEURS BRETONS
Godefroy SAVY
Aérogommage (décapage basse/haute pression sur bois, pierre métal)
22830 PLOUASNE
lessableursbretons@gmail.com
06 50 71 35 97

MARTIN ETS
Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02 96 83 40 20

PEINTURE DÉCORATION

ALLUR'DÉCOR
Artisans Peintres, décorateurs - sols
11, rue B Dugueslin
alluredecor35@gmail.com
06 83 91 62 83

ARMOR HABITAT
MULOT Didier
Vente en gros et aux particuliers, Peintures Enduits - Béton Ciré
14 ZA de la Gare
02 96 87 13 62

ATELIER ARECADRE
PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02 96 86 40 30

GESLIN PATRICK
Peintre
9, La Ville Oger
02 96 86 44 98

SA PEINTURE
ABRAHAM Sylvain
Peinture et décoration, revêtements muraux et revêtement de sol
50, La Saisonnais
06 26 54 52 41
sapeinture22@gmail.com

DIVERS BÂTIMENTS

A2B
Assainissement, fosses septique, vidange
29, rue de la Libération
02 96 80 50 65

B.H.R
Béton, béton armé et précontaint
Le Vauriffier
02 96 86 43 61

CARRIÈRES VAURIFFIER
1, Le Vauriffier
02 96 86 48 13

MATÉRIEL AGRICOLE

CUMA DE PLOUASNE
Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02 96 86 42 99

EUREDEN
MAGASIN DE BRICOLAGE ET JARDINAGE - COOPÉRATIVE AGRICOLE
24, ZA de la Gare
02 96 86 46 15

GARAGISTE

GARAGE DE PLOUASNE
5, rue de la Croix Blanche
02 96 86 48 15

LA BRIE
Maintenance des Matériels agricoles, poids-lourd, auto
ZA Plouasne
06 32 58 20 97
nicolas.pavageau@free.fr

SANTÉ

PÔLE SANTÉ
Rue Bertrand Dugueslin

CHIRURGIENS DENTISTES
BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02 96 86 48 76

DOCTEURS
BOUVET-MARECHAL Pauline
HAMOURIC Morgane
LE HELLOCO Thomas
02 96 80 82 63

INFIRMIERS
COROUGE - BUREL - ROULETTE
02 96 86 43 62

PHARMACIE
SALMON & LE POLODEC
02 96 86 48 78

HYPNOSE ERICKSONIENNE
DESBLÉS Véronique
06 61 11 33 79

REY-FLEXOLOGUE MARGARETH
réflexologue intégrative certifiée
06 43 84 94 08
reyflexologue.wixsite.com/margareth

PSYCHOPRATICIENNE CERTIFIÉE
Marie-Hélène LE PANSE
07 62 57 36 69

MAÎTRE PRATICIENNE REIKI
Elodie GROSSOEUVRE
06 58 00 30 71
lameagitdureiki.fr

LOCAL PARAMÉDICAL
ANCIENNE POSTE
1 Bis place de la Poste

HYPNOSE ERICKSONIENNE
LEITNER Sung-Bok
06 75 17 35 79

O CŒUR DU BIEN ÊTRE
Stéphanie Leforestier
Massage bien-être sur RDV
06 60 25 27 12
stephanielebienetre@outlook.fr

SOPHROLOGUE CERTIFIÉE
WIGNACOURT Sindy
07 87 76 92 28
www.sindy-sophrologie.fr

ALIMENTATION

BOULANGERIE LEMOINE
1, Rue François Letellier
02 96 86 45 80

BRASSERIE NAUTICA
Brasserie bio & artisanale
2 ZA de la Gare
axel@brasserienautica.fr
www.brasserienautica.fr
06 33 77 84 97

SUPERMARCHÉ G20
Alimentation
Rue B Dugueslin
02 96 39 49 46

BAR & RESTAURANT

ANA ANA
Restaurant
2 place de la Poste
02 22 13 61 82

LA GALETTE PLOUASNAISE
Galettes
9 Bd de la Gare
02 96 86 40 25

LE REFUGE
Bar, résultat sportif, Tabac, Presse, Française des jeux
5 Place de l'Église
02 96 86 49 02

SERVICES

COIFFURE

LM COIFFER A DOMIC'HIL
LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06 29 51 02 62

L'INSTANT ZEN
LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02 96 86 48 27

GÎTES CHAMBRES D'HÔTES

DESBOIS DANIEL & REBECCA
Chambres d'hôtes
2, Le Val
06 12 81 73 52

GALLEE BERTRAND
Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02 96 86 42 10

GÎTES CANINS KI-MOR
Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail com
06 22 39 76 04

LE PROM'NOUS
Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02 96 86 43 09

MALLE CHRISTOPHE
Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06 76 92 08 33

PEIGNE FRANCIS
Gîte de France 3 épis
1, Le Préel
02 96 86 46 23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE - MUSIQUE

AGENCE SBH PLOUASNE
Sonorisation, éclairage, vidéo
06 99 29 86 81
sbh@sbhprestation.com

CHESNE STÉPHANE
Infographe
17, La Ville Hue
06 65 51 10 24

MIHAELA MURARIU
Illustratrice & Graphiste
06 61 88 63 77
info@murariu.com

SMARTONE MUSIC
Cours à domicile (piano, guitare, batterie), garde d'enfants, éveil musical - 26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06 82 63 44 83

TAO CRÉATION
Graphiste illustratrice
tao.creation83@gmail.com
http://www.taocreation.fr
facebook.com/TAOcrea
06 34 06 27 57

ARTISANS CRÉATEURS

ATELIER CÉRAMIQUE AZCLAY
Cours de tournage et de modelage
Atelier ouvert sur RDV - 1Bis, la Rue
zatar.anais@gmail.com
www.azclay.fr
06 49 62 28 48

LAGUILLIEZ JULIE
Créations d'arbres à chats sur mesure
monarbre-a-chat-original.com
06 86 36 32 63

LES JOYEUX LUPINS
Production, composition de bouquets - Ferme florale, certifiée agriculture Bio - DARTOIS Fréderic
10, Traveneuc
dartoisfrederic@yahoo.fr
06 72 81 29 96

NATHALIE MARTIN - CARMANS
Créations vêtements et accessoires
Monnathrapecoeur@gmail.com
06 20 87 75 13

TOILE DE SOI
LEBOIS Sylvie
Confection en soie, foulards, blousons, vestes pour femmes
toiledesoi@gmail.com
19, La Vairie
06 72 58 06 79

VOLTAIRE ET DAGOBERT
LE GRILL Thiphaine
Atelier tapisserie, ameublement et décoration - 19, La Buffrais
06 67 88 83 13

DIVERS

AUMAND FRÉDERIC
Agent immobilier indépendant
14 Rue François Letellier
f.aumand.expertimo@gmail.com
06 82 32 85 05

AUMAND SERVANE
Couturière indépendante
14 Rue François Letellier
latelierdeservane@gmail.com
0677554602

BELLA DOMICILE EULALIE
Esthéticienne à domicile
25 km autour de Plouasne
belladomicile22@gmail.com
06 82 42 69 62

CRETIN LUTZ MARIE-PASCALE
Naturopathe, vitaliste, relaxologue animatrice de marche afghane
27 Lantran
asso.equilibresante@gmail.com
06 11 47 77 88

GILBERT LÉA
Psychomotricienne, naturopathe et énergéticienne - 6, Bd de la Gare
06 89 59 29 62
leagilbertnature@gmail.com

GROUPEMENT OUEST
BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02 96 83 45 74

GUSTO VINUM
Elisabeth BORDEAU
œnologie, conseil et animation
11, allée des Aulnes
www.gustovinum.com
07 67 58 54 67

KR CALL
ROBIN Karine
Permanence téléphonique professions médicales & juridiques
15, La Rodais
09 70 20 11 80

LA FERME DE L'ECLACHE
Maraîcher bio - 11, l'Eclache
ferme.eclache@posteo.com
07 61 12 49 45
http://www.ferme-eclache.fr

LE GAL MARIE-JEANNE
Conseillère H^2O
mariejeanne.legal@gmail.com
07 61 47 49 62

MAGAR CATHERINE
Traductrice indépendante (allemand, anglais)
35, Rénéal
02 96 86 48 05

MERCIER CARINE
VDI parfums exhalessence Parfums de Grasses - 18, Allée des Aulnes
06 24 23 39 08

"LE MARAIS FERTILE"
Claire MONTEIL
Pépinière de biodiversité & jardin pédagogique - 5, la ribaudais
contact@lemaraisfertile.fr
www.lemaraisfertile.fr
06 59 05 45 12

PESSIN VALÉRIE
Praticienne eft - Technique de libération émotionnelle
3, Rés. la Fontaine St Jacques
06 22 41 59 85

TK MULTI-SERVICES
Lavage vitres et petit bricolage
22830 Plouasne
tkmultiservices22830@gmail.com
06 03 92 07 56

RENOU ALIX
"La chaumière aux Poilus"
Garde et Transport d'Animaux, surveillance équidés au champ etc
desrenardsdorient@laposte.net
RENOU.ALIX@GMAIL.COM
06.84.84.77.49

TONNELIER DANIÈLE
Elevage des Renards d'Orient
desrenardsdorient@laposte.net
12, La Vilaise
06 19 46 06 19

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES 24H/24	
SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18 ou 112
Police-secours	17
Gendarmerie (Dinan)	02 96 87 74 00
N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Pharmacies de garde	32 37 servigardes.fr
Samu Social	115
Hôpital René Pléven (Dinan)	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance (Dinan)	02 96 85 85 85
SERVICES MÉDICAUX	
Cabinet Médical - Pôle Santé	02 96 80 82 63
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Ambulance Bôcher à Bécherel	02 99 66 80 60
Act'Ambulance à Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
Vétérinaire - Evran	02 96 27 44 67
Vétérinaire - Bécherel	02 99 66 81 11
DÉPANNAGE	
Electricité ENEDIS	09 72 67 50 22
Urgence sécurité gaz GRDF	0 800 47 33 33
Téléphone Orange	3900 assistance.orange.fr suivi-des-incidents.orange.fr
AUTRES SERVICES	
Dinan Agglomération - Accueil	02 96 87 14 14
Dinan Agglomération Déchets (Conteners et Déchetteries)	02 96 87 72 72
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09 24h/24
Assistantes sociales – Maison du Département à Dinan	02 96 80 00 80
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie	02 96 86 48 19 mairie@plouasne.fr
France Services (Aide aux Démarches Administratives)	06 75 78 07 07 06 65 42 66 44
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
École Primaire St Joseph	02 96 86 46 54
Cantine Ecole Primaire	02 96 86 48 56
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Bibliothèque	02 96 86 44 59
Presbytère d'Evran	02 96 27 40 32